

**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mercredi 21 décembre 2022 à 12 h 30**

**Maison du citoyen
12090, rue Notre-Dame Est**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Ouverture de la séance

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

20 – Affaires contractuelles

20.01 VACANT

20.02 Contrat de services professionnels

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1224281043

Octroyer un contrat de gré à gré à l'organisme l'Éco de la Pointe-aux-Prairies, pour la réalisation du Plan d'action 2023 du programme Éco-quartier, au montant de 237 089 \$, taxes incluses et comprenant 5 000 \$ pour la gestion du projet pilote pour la garde de poules pondeuses. Autoriser les virements de crédits. Contrat de gré à gré numéro ING.SP22-14.

20.03 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social – 1214561002 -
ADDENDA

Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 60 665 \$ réparti aux deux organismes suivants et ce, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 : Centre de promotion communautaire Le Phare au montant de 31 803 \$, 1,2,3 Go! RDP au montant de 28 862 \$, dans le cadre du programme Prévention Montréal. Approuver l'addenda des deux conventions amendées à cet effet. Affecter la somme de 60 665 \$ des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense.

20.04 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social – 1216616004 -
ADDENDA

Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 6 369 \$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 à l'organisme Don Bosco Youth leadership Centre, dans le cadre du programme Prévention Montréal. Approuver l'addenda de la convention amendée à cet effet. Affecter la somme de 6 369 \$ des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense.

20.05 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social – 1218880002 -
ADDENDA

Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 16 616 \$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 à l'organisme la Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles, dans le cadre du programme Prévention Montréal. Approuver l'addenda de la convention amendée à cet effet. Affecter la somme de 16 616 \$ des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense.

20.06 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social – 1214561001 -
ADDENDA

Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 90 000 \$ réparti aux deux organismes suivants et ce, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 : Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour un montant de 29 000 \$, Centre de promotion communautaire Le Phare pour un montant de 61 000 \$, dans le cadre du programme Prévention Montréal. Approuver l'addenda des deux conventions amendées à cet effet. Affecter la somme de 90 000 \$ des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense.

20.07 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social – 1226616002 -
ADDENDA

Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 376 958,08 \$ réparti aux cinq organismes suivants et ce, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 : Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles au montant de 43 024,80 \$, Centre de promotion communautaire Le Phare au montant de 110 980,28 \$, Équipe RDP au montant de 163 000 \$, Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies au montant de 35 063 \$, Centre des femmes ME-PAT au montant de 24 890 \$, dans le cadre du programme Prévention Montréal. Approuver l'addenda des cinq conventions amendées à cet effet. Affecter la somme de 376 958,08 \$ des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense.

20.08 Contrat de services professionnels

CA Direction des travaux publics - 1223692001

Approuver le renouvellement de la convention de services de gré à gré avec l'organisme SPCA Lanaudière Basses-Laurentides, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 et octroyer un montant de 643 860 \$, taxes incluses, pour assurer le service de fourrière pour animaux et pour la mise en oeuvre du volet de capture, de stérilisation, de relâche et maintien des chats errants (CSRМ). Autoriser une dépense maximale de 643 860 \$. Autoriser l'affectation des surplus de gestion pour un montant de 223 860 \$ et approuver les virements de crédits à cette fin.

30 – Administration et finances

30.01 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CA Direction des travaux publics - 1228274005

Offrir au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) et au Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4), de prendre en charge les travaux de réfection à la Maison Émeril-Pépin (ouvrage 1076), située au 7110, boul. Gouin Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

40 – Réglementation

AVIS DE MOTION ET ADOPTION D'UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

40.01 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques

Avis de motion du règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'augmenter la densité de construction à l'intérieur d'un secteur industriel délimité par les boulevards Henri-Bourassa, Métropolitain et St-Jean-Baptiste, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

40.02 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CM Direction du développement du territoire et études techniques - 1226425005

Adoption du projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'augmenter la densité de construction à l'intérieur d'un secteur d'emplois délimité par les boulevards Henri-Bourassa, Métropolitain et St-Jean-Baptiste, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

40.03 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques

Avis de motion du règlement numéro RCA09-Z01-048 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles RCA09-Z01, tel qu'amendé) de manière à modifier certaines dispositions applicables aux zones 521 et 522 ».

40.04 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1226425006

Adoption du premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-048 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) de manière à modifier certaines dispositions applicables aux zones 521 et 522 ».

40.05 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques

Avis de motion du règlement numéro RCA09-Z01-049 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé), dont l'objet concerne l'ajout de la sous-section 11.2.4 et de la définition du terme "bâtiment modulaire" ».

40.06 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1225270015

Adoption du premier projet de règlement numéro RCA09-Z01-049 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne l'ajout de la sous-section 11.2.4 et de la définition du terme "bâtiment modulaire" ».

ADOPTION

40.07 Règlement - Adoption

CA Direction des travaux publics - 1221163002

Adoption du règlement numéro RCA22-30112 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur le déneigement (RCA10-30037) ».

40.08 Règlement - Adoption

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1223179001

Adoption du règlement d'emprunt numéro RCA22-E188 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour la réalisation du projet Espace Rivière ».

40.09 Règlement - Adoption

CA Direction des travaux publics - 1224939002

Adoption du règlement d'emprunt numéro RCA22-E189 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 300 000 \$ pour le programme d'acquisition de mobilier urbain ».

40.10 Règlement - Adoption

CA Direction des travaux publics - 1224939001

Adoption du règlement d'emprunt numéro RCA22-E190 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 7 870 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments ».

40.11 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1222468010

Adoption du règlement d'emprunt numéro RCA22-E191 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 305 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements informatiques et électroniques prévus au programme de gestion de la désuétude informatique ».

40.12 Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1229366005

Adoption du règlement d'emprunt numéro RCA22-E192 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 14 715 000\$ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement et de réaménagement de parcs ».

40.13 Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1224281047

Adoption du règlement d'emprunt numéro RCA22-E193 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 11 300 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme de réfection routière ».

40.14 Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1229366006

Adoption du règlement d'emprunt numéro RCA22-E194 pour 2023-2025, intitulé : « Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ afin de financer la réalisation de projets pour la mise en valeur du Vieux-Pointe-Aux-Trembles ».

40.15 Règlement - Adoption

CA Direction des services administratifs et du greffe - 1224860012

Adoption du règlement d'emprunt numéro RCA22-E195 intitulé : « Règlement abrogeant les règlements d'emprunt numéros RCA13-E110 et RCA13-E111 ».

40.16 Règlement - Adoption

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1226425004

Adoption du règlement numéro RCA09-Z01-046 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (omnibus) ».

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction du développement du territoire et études techniques - 1223971006

Nomination de deux membres siégeant au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance

CA Direction des services administratifs et du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 28

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0

Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 1

Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0



Dossier # : 1224281043

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à l'organisme l'Éco de la Pointe-aux-Prairies, pour la réalisation du Plan d'action 2023 du programme Éco-quartier, au montant de 237 089 \$, taxes incluses et comprenant 5 000 \$ pour la gestion du projet pilote pour la garde de poules pondeuses. Autoriser les virements de crédits. Contrat de gré à gré numéro ING.SP22-14.

Il est recommandé :

D'octroyer un contrat de gré à gré à l'organisme l'Éco de la Pointe-aux-Prairies, pour la réalisation du Plan d'action 2023 du programme Éco-quartier, au montant de 237 089 \$, taxes incluses et comprenant 5000\$ pour la gestion du projet pilote pour la garde poules pondeuses. Contrat de gré à gré numéro (ING.SP22-14).

D'autoriser une dépense de 237 089 \$ taxes incluses, comprenant 232 089 \$ pour la réalisation du plan d'action éco-quartier 2023 et 5 000 \$ pour la gestion du projet pilote pour la garde de poules pondeuses;

D'autoriser les virements de crédits;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à (100 %) par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-25 15:16

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1224281043

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de gré à gré à l'organisme l'Éco de la Pointe-aux-Prairies, pour la réalisation du Plan d'action 2023 du programme Éco-quartier, au montant de 237 089 \$, taxes incluses et comprenant 5 000 \$ pour la gestion du projet pilote pour la garde de poules pondeuses. Autoriser les virements de crédits. Contrat de gré à gré numéro ING.SP22-14.

CONTENU

CONTEXTE

Créé en 1995 par la Ville de Montréal, le programme environnemental Éco-quartier a pour but de promouvoir l'écoresponsabilité dans les habitudes quotidiennes des Montréalaises et Montréalais. Il a également pour ambition de susciter la participation de ceux-ci à l'amélioration de leur cadre de vie. Depuis 2003, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a développé un partenariat avec l'organisme «Éco de la Pointe-aux-Prairies» en lui confiant, par l'intermédiaire d'une convention de contribution financière annuelle, le mandat de promouvoir et de mettre en oeuvre les différentes activités liées au programme sur ton territoire.

La convention présentement en vigueur viendra à échéance le 31 décembre 2022. Afin de poursuivre cette collaboration, le présent dossier recommande d'octroyer un contrat de gré à gré à l'organisme l'Éco de la Pointe-aux-Prairies, pour la réalisation du Plan d'action 2023 du programme Éco-quartier, au montant 237 089 \$, taxes incluses et comprenant 5 000\$ pour la gestion du projet pilote pour la garde de poules pondeuses. (voir Annexe B1). Par ailleurs, les termes de référence du programme éco-quartier (Annexe A) ont été révisés afin de mieux répondre aux besoins, aux attentes et aux priorités de l'Arrondissement en matière de transition écologique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 30 12 0346 (7 décembre 2021) : Octroi - convention de services de gré à gré - organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies - réalisation du plan d'action 2022 - programme Éco-quartier - 1er janvier au 31 décembre 2022 - autoriser - virement de crédit - 266 386,89 \$

CA21 30 06 0180 (1 juin 2021) : Octroi - contribution financière - non récurrente- Éco de la Pointe-aux-Prairies - Projet pilote autorisant la garde de poules pondeuses - Période 1 juin au 31 décembre 2021 - approuver - projet de convention - 9 387,40 \$

CA20 30 12 0363 (1er décembre 2020) : Approbation - contribution - Éco de la Pointe-aux-Prairies - réalisation - programme Éco-quartier - année 2021 -autoriser - virement de crédit

- 229 962,84\$

CA20 30 06 0143 (2 juin 2020) : Modification - convention - contribution financière - organisme - Éco de la Pointe-aux-Prairies - réalisation du programme éco-quartier - année 2020

DESCRIPTION

Déployé dans le cadre de la mission environnementale de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, le programme Éco-quartier est un service de proximité qui a pour but de promouvoir l'écoresponsabilité dans les habitudes de vie de la population de l'Arrondissement en vue d'améliorer leur milieu de vie par des actions environnementales ciblées. La stratégie employée dans le cadre du programme place la population au coeur des interventions en misant d'une part, sur l'ISÉ (information, sensibilisation et éducation) et d'autre part, sur la mobilisation et la participation directe des citoyennes et citoyens dans des activités et des projets qui visent l'amélioration de leur cadre de vie.

Afin de poursuivre son engagement en matière d'environnement, l'Arrondissement confie à un OSBL local, voué à l'environnement, la gestion du programme Éco-quartier sur l'ensemble de son territoire.

Depuis 2020, le Bureau de projets (DTET) est responsable de l'application de la convention signée à cet effet avec l'organisme mandataire et du suivi de la mise en œuvre du plan d'action. Afin d'assurer un bon service à la communauté, cette entente fait l'objet d'un suivi périodique et d'une évaluation annuelle par l'Arrondissement.

L'organisme, quant à lui, est responsable de la réalisation des actions de sensibilisation, d'éducation et de mobilisation. Il doit également s'assurer de rejoindre les citoyennes et citoyens afin qu'ils puissent profiter des différents services offerts et de faire rayonner le programme Éco-quartier.

L'Arrondissement lui demande de se consacrer aux quatre (4) grands volets d'intervention suivants dans son Plan d'action :

- L'écocitoyenneté et la consommation responsable des ressources;
- La gestion des matières résiduelles et les 3R-V
- Le verdissement et la biodiversité urbaine
- L'agriculture urbaine et les saines habitudes de vie

Pour 2023, près d'une cinquantaine d'actions seront réalisées en lien avec l'un ou l'autre de ces champs d'action dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action (voir annexe B1). Ces interventions demeurent à dimension communautaire et à l'échelle du territoire de l'Arrondissement.

JUSTIFICATION

Depuis sa création en 1995, le programme Éco-quartier a démontré sa pertinence et son importance concernant l'éducation relative à l'environnement auprès des Montréalais. Il s'agit effectivement d'un moyen efficace pour sensibiliser la population. Son apport est essentiel à l'atteinte des objectifs que l'Arrondissement s'est donnés en la matière. De nombreux projets ont vu le jour depuis son implantation et l'engouement des citoyens autour de ceux-ci démontrent qu'ils sont prêts à agir pour améliorer leur milieu de vie.

Depuis 2003, l'organisme local Éco de la Pointe-aux-Prairies porte le programme Éco-quartier sur le territoire de l'Arrondissement. Grâce à son expertise, son engagement et son degré d'implantation dans le milieu, il put remplir son mandat à la satisfaction de l'Arrondissement et se positionner, à juste titre, comme la référence principale en matière d'environnement auprès des citoyens. Les résultats obtenus à ce jour justifient la poursuite de la

collaboration entre l'Arrondissement et l'Éco de la Pointe-aux-Prairies. Par ailleurs, cela permettra de maintenir une continuité dans les interventions menées au sein de la communauté tout en conservant l'expertise développée par ce même organisme depuis 2003.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur totale du contrat de service pour la gestion du programme Éco-quartier en 2023 s'élève à 237 089 \$, taxes incluses.

Financement par le budget dédié de gestion des matières résiduelles (GMR) de 232 089 \$ taxes incluses

Financement par le projet d'agriculture urbaine (AU) de 5 000 \$

Le détail du financement se trouve dans l'intervention des finances de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Le plan d'action 2023 du programme Éco-quartier, contribuera à l'atteinte des objectifs de Montréal 2030, du Plan Climat 2020-2030, du Plan directeur de gestion des matières résiduelles 2020-2025 de l'agglomération de Montréal, de la Stratégie d'agriculture urbaine 2021-2026, de la Planification stratégique 2021-2031 de RDP-PAT et du Plan d'action en agriculture urbaine 2020-2022 (voir Grille Montréal 2030 et Arrimage planifications municipales en pièces jointes).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le conseil d'arrondissement prend la décision de ne pas octroyer la somme demandée dans le cadre de la convention pour le programme Éco-quartier, la prestation des services décrite à l'Annexe B1 de la convention ne sera pas réalisée. Si la décision est reportée, l'organisme mandataire serait contraint de suspendre temporairement ses activités.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organisme mandataire s'assurera de mettre en place les mesures appropriées pour protéger la population ainsi que son personnel en respect des consignes sanitaires émises par le gouvernement dans le contexte de la COVID-19.

Il est possible que certaines activités réalisées dans le cadre du programme Éco-quartier soient modifiées, voire annulées selon l'évolution des directives sanitaires gouvernementales. Des mécanismes ont été prévus, le cas échéant, afin de permettre à l'organisme mandataire d'effectuer des ajustements à son offre de service, sous réserve d'une approbation préalable par le responsable désigné de l'Arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion du programme Éco-quartier et des activités prévues au Plan d'action 2023 s'effectue principalement par l'organisme mandataire et fera l'objet d'un plan de communication annuel. Toutes les opérations de communication déployées par l'organisme doivent respecter les exigences du protocole de diffusion et de visibilité du programme Éco-quartier de l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (voir Annexe C). L'équipe des communications de l'Arrondissement sera impliquée dans certaines opérations de communication liées aux activités prévues dans le Plan d'action 2023. Les dossiers qui feront l'objet de stratégies de communication communes seront identifiés dans le plan de communication annuel.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

6 décembre 2022 : Approbation au CA
1er janvier 2023 : Début de la convention de services
31 décembre 2023 : Fin de la convention de services 2023
Mi-janvier 2024 : Dépôt du rapport final pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 24 novembre 2022
Julie BOISVERT, 24 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Esther TREMBLAY
agent(e) de recherche

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur -Direction du développement du
territoire et études techniques

Le : 2022-11-24



Dossier # : 1214561002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier le montant de la contribution financière octroyée à l'organisme Corporation de développement communautaire de la Pointe, Région Est de Montréal (CA21 30 05 0144), pour un montant total de 29 850,29 \$, pour la période du 1er juin 2021 au 18 mai 2022, en provenance du budget 2021-2022 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables. Approuver l'addenda de la convention amendée à cet effet.

Il est recommandé de:

Modifier le montant de la contribution financière octroyée à l'organisme Corporation de développement communautaire de la Pointe, Région Est de Montréal (CA21 30 05 0144), pour un montant total de 29 850,29 \$, pour la période du 1er juin 2021 au 18 mai 2022, en provenance du budget 2021-2022 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables.

Approuver l'addenda de la convention amendée à cet effet.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2022-06-01 14:41

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement



Dossier # : 1214561002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 31 803 \$ à l'organisme Centre de promotion communautaire Le Phare et 28 862 \$ à l'organisme 1,2,3 Go! RDP, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023, dans le cadre du programme Prévention Montréal. / Approuver l'addenda des deux conventions amendées à cet effet. Affecter la somme de 60 665 \$ des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense.

Il est recommandé :
d' accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 31 803 \$ à l'organisme Centre de promotion communautaire Le Phare et 28 862 \$ à l'organisme Initiative 1,2,3 Go! RDP, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, dans le cadre du programme Prévention Montréal.

Organisme	Projet	Période	Soutien financier
Centre de promotion communautaire Le Phare	Transition	1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023	31 803 \$
Initiative 1,2,3 Go! RDP	Célébrons les tout-petits à RDP!	1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023	28 862 \$

d'approuver les deux projets conventions amendées entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers.
d'affecter la somme de 60 665 \$ des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense.

d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-12-16 11:31

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214561002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier le montant de la contribution financière octroyée à l'organisme Corporation de développement communautaire de la Pointe, Région Est de Montréal (CA21 30 05 0144), pour un montant total de 29 850,29 \$, pour la période du 1er juin 2021 au 18 mai 2022, en provenance du budget 2021-2022 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables. Approuver l'addenda de la convention amendée à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme a connu des enjeux en matière de recrutement pour le projet, ce qui a retardé au mois d'octobre la mise en place du projet. De par ce retard de déploiement, de nombreuses activités n'ont pas eu lieu. De plus, la chargée de projet a quitté ses fonctions 6 mois après son arrivée.Ce départ a également mis sur pause les activités prévues dans le projet. Ainsi, le comité des partenaires porteurs du projet a pris la décision de mettre fin au projet considérant les enjeux de main d'oeuvre. Du 98 444 \$ initialement octroyé pour 2021 et 2022, seul un montant de 29 850,29 \$ a été utilisé. L'organisme ayant reçu un seul versement de 49 444 \$ depuis le début du projet, un remboursement par chèque de 19 593,71 \$ devra être fait par la Corporation de développement communautaire de la Pointe à l'arrondissement. Le reste du montant, n'ayant pas été versé, reste dans les coffres de l'arrondissement où une annulation de la demande d'achat est prévue.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
 Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
 (Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise-Michel LAURENCE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Louise-Michel LAURENCE, 27 mai 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Naya KOUSSA
conseiller(-ere) en développement communautaire

IDENTIFICATION**Dossier # :1214561002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 31 803 \$ à l'organisme Centre de promotion communautaire Le Phare et 28 862 \$ à l'organisme 1,2,3 Go! RDP, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023, dans le cadre du programme Prévention Montréal. / Approuver l'addenda des deux conventions amendées à cet effet. Affecter la somme de 60 665 \$ des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense.

CONTENU**CONTEXTE**

L'année 2022 voit la fin de cycle de quatre initiatives : Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables, Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ), Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et l'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU). Le nouveau programme Prévention Montréal, souhaite agir sur les conditions favorisant des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires. Issu d'une réflexion sur la mise en commun de quatre initiatives municipales, ce programme pluriannuel vise à engager une action structurante afin d'améliorer la qualité de vie et la sécurité des enfants, des jeunes et leur famille.

Ce nouveau programme amorce une nouvelle façon d'aborder les enjeux en matière de prévention en sécurité urbaine et de développement du plein potentiel des enfants et des jeunes. Il sera doté d'un budget sur trois ans et bénéficiera de nouveaux fonds provenant du ministère de la Sécurité publique. Il est constitué de deux axes:

- Axe 1: Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité
- Axe 2: Prévention en sécurité urbaine

La première année (2023) de Prévention Montréal est une période de démarrage progressif qui permettra aux arrondissements de s'approprier le contenu du programme et d'ajuster leurs actions en fonction du principe du programme tout en analysant les besoins locaux et des ressources disponibles, et ce, en concertation avec leurs partenaires.

Les projets déjà soutenus dans le cadre des quatre initiatives peuvent être prolongés selon les besoins locaux des arrondissements afin de limiter les bris de service.

Ainsi l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles souhaite reconduire les projets du Centre de promotion communautaire Le Phare pour un montant de 31 803 \$ et de l'organisme Initiative 1,2,3 Go! RDP pour un montant de 28 862 \$ pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

L'arrondissement va avancer les sommes nécessaires via une affectation de surplus et se remboursera lorsque la Ville centrale fera le transfert des budgets en 2023 (voir pièce jointe).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie BOUCHER, Ahuntsic-Cartierville
Catherine AUTIXIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Sophie BOUCHER, 12 décembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia COULOMBE
Conseillère en développement communautaire

IDENTIFICATION

Dossier # :1214561002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier d'un montant maximum de 115 109 \$, pour l'année 2021, et de 110 109 \$ pour l'année 2022 aux quatre organismes ci-après désignés, Centre de promotion communautaire Le Phare, 1,2,3 Go! RDP, la Corporation de développement communautaire de la Pointe- Région Est de Montréal et Loisirs communautaires Le Relais du bout, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, en provenance du budget 2021-2022 du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du Fonds diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables. Approuver les 4 projets de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

En lançant la Politique de l'enfant, en juin 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir un environnement où tous les enfants de 0 à 17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Un ensemble d'initiatives ont été mises en place à l'échelle des quartiers pour mieux répondre aux besoins et aux réalités des enfants et des familles en situation de vulnérabilité ou à risque d'exclusion.

En 2020, force est de constater que la pandémie et les mesures mises en place pour la mitiger ont transformé les milieux de vie et le quotidien des enfants et leur famille. Les enjeux de pauvreté et de discrimination ont été amplifiés. Cette situation inhabituelle est susceptible d'avoir des impacts sur le développement, la participation et le bien-être des enfants et leur famille, en particulier pour les plus vulnérables d'entre eux.

En 2021, dans ce contexte, la Ville réitère son engagement à soutenir le développement du plein potentiel de tous les enfants - indépendamment de leurs origines, identités et conditions - en luttant contre les discriminations, l'exclusion et en renforçant les solidarités. Reconnaisant l'expertise et l'engagement des arrondissements et de leurs organismes partenaires dans la création et le maintien de milieux de vie inclusifs, sécuritaires et stimulants, la Ville accorde une enveloppe budgétaire annuelle de 2,1 M\$, sur 2 ans, aux 19 arrondissements. Ce financement permettra soutenir la réalisation de projets locaux favorisant le développement du plein potentiel des enfants de 0 à 17 ans et la qualité de vie des familles vivant en situation de vulnérabilité ou à risque d'exclusion.

Les projets financés doivent viser un ou plusieurs des objectifs suivants :

- Favoriser l'accès à une alimentation saine;

- Favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs;
- Soutenir l'accès et l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC);
- Favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative;
- Encourager la participation citoyenne, l'engagement social et la transition écologique;
- Lutter contre les différentes formes de discriminations;
- Soutenir et accompagner les parents dans le développement de l'enfant;
- Favoriser la mobilisation et la concertation des acteurs du milieu.

Les principes directeurs suivants doivent guider les actions à poser :

1. L'inclusion de tous les enfants
2. L'écoute des besoins
3. L'accompagnement vers l'autonomie
4. La flexibilité des réponses
5. Le travail en partenariat

L'arrondissement est responsable de coordonner la mise en œuvre des projets sur son territoire. Il peut soutenir tout projet soit :

- sélectionné à la suite d'un appel de projets;
- issu d'un plan d'action de l'arrondissement;
- issu d'une instance de concertation locale impliquant des acteurs agissant auprès des enfants, des jeunes et des familles sur son territoire.

Cette démarche s'inscrit dans une vision qui place la diversité et l'inclusion sociale au cœur des préoccupations de l'administration pour les prochaines années. La Ville s'assurera, à travers son prochain plan d'action Diversité et Inclusion 2021-2025, que ces dimensions soient prises en compte dans l'ensemble de ses interventions afin de répondre de manière la plus appropriée aux enjeux qui s'y rattachent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DÉCISION DÉLÉGUÉE 2208798004

Approuver la répartition budgétaire et autoriser les virements des montants répartis entre les 19 arrondissements d'une somme de 2 114 383 \$ en provenance du budget 2021 et 2022 du Service de la diversité et l'inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables

CE19 0419 du 13 mars 2019

Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 2 103 062 \$ du budget prévu pour la Politique de l'enfant / Autoriser les virements des montants répartis en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les arrondissements respectifs

CM17 0166 du 20 février 2017

Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

CM16 0785 du 20 juin 2016

Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence »

Pour l'arrondissement

CA1830070267

Octroi d'une contribution financière totalisant la somme de 79 639 \$ aux organismes suivants : Corporation de développement communautaire de la Pointe - Région Est de Montréal 49 440

\$ et Initiative 1,2,3 Go de Rivière-des-Prairies 30 199 \$, dans le cadre de la Politique de l'enfant 2018 et approbation de deux conventions à cet effet.

CA1930040087

Octroi de trois contributions financières totalisant la somme de 109 794 \$, dans le cadre de la Politique de l'enfant pour l'année 2019 aux organismes suivants: à la Corporation de développement communautaire de la Pointe Région Est de Montréal, 49 440 \$; à Initiative 1,2,3 Go de Rivière-des-Prairies, 30 199 \$ et à la Corporation de développement communautaire de Rivière-des-Prairies, 30 155 \$. Approuver trois projets de convention à cet effet.

CA1930090296

Octroi de deux contributions financières totalisant la somme de 20 000 \$ aux organismes suivants: Maison de la famille Coeur à rivière pour un montant de 10 000 \$ et Corporation de développement communautaire de la Pointe Région Est de Montréal pour un montant de 10 000 \$. Approuver les deux projets de convention à cet effet dans le cadre de la Politique de l'enfant. Autoriser un virement de 7 455 \$ à la division de la Culture, des bibliothèques du patrimoine et de l'expertise

CA2030090226

Octroi de deux contributions financières totalisant la somme de 60 354 \$ pour l'année 2020 aux deux organismes ci-après désignés pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de la Politique de l'enfant: Corporation de développement communautaire de Rivière-des-Prairies au montant de 30 155 \$ et Initiative 1,2,3 Go de Rivière-des-Prairies au montant de 30 199 \$. Approuver le virement et les deux projets de conventions à cet effet.

DESCRIPTION

Organisme: Centre de promotion communautaire Le Phare

Projet: Transition

Montant annuel : 31 803 \$

Résumé du projet: Activités en groupe afin de favoriser la réussite éducatives des jeunes de 3 à 17 ans. Soutien et accompagnement individuels avec des intervenants afin de soutenir les jeunes. Moments d'échanges et activités parents-enfants, permettant le renforcement des habiletés parentales sur la thématique de la réussite éducative de leurs jeunes.

Période: 5 mai 2021 au 31 décembre 2022

Organisme: 1,2,3 Go! RDP

Projet: Célébrons les tout-petits à RDP!

Montant annuel : 28 862 \$

Résumé: Mise en place d'activités psychomotrices pour les jeunes en milieu de garde et en plein air. Soutenir les parents dans leur rôle parental par la mise en place d'activités et de moments d'échanges. Célébration des nouveaux-nés, permettant le partage d'information concernant les ressources du territoire.

Période: 4 mai 2021 au 31 décembre 2022

Organisme: La Corporation de développement communautaire de la Pointe-Région Est de Montréal

Projet: Les rendez-vous de la valorisation scolaire

Montant annuel : 49 444 \$

Résumé: Favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducatives par la mise en place de 2 rendez-vous annuels (virtuels ou présentiel). Déploiement d'activités concertées entre les organismes, sous la thématique de la persévérance scolaire et mise en place d'un calendrier

commun.

Période: 1 juin 2021 au 31 décembre 2022

Organisme: Loisirs communautaires Le Relais du bout

Projet: Impact jeunesse

Montant annuel : 5 000 \$

Résumé: Offre d'activités de culturelles, sportives et culinaires à faible coût après les classes, pour les enfants de 6 à 11 ans en situation de vulnérabilité.

Période: 25 septembre 2021 au 4 décembre 2021

JUSTIFICATION

Les projets visent principalement à agir sur la persévérance scolaire et la réussite éducative des jeunes à risque sur le territoire. De plus, une offre d'activités culturelles, sportives et de loisirs est prévue pour permettre aux enfants de se développer sur différents aspects. Plus précisément, les projets proposés visent plusieurs objectifs du programme du *Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables*, notamment en poursuivant les objectifs suivants :

- favoriser l'accès aux activités culturelles, sportives et de loisirs;
- favoriser la persévérance scolaire et la réussite éducative;
- encourager la participation citoyenne, l'engagement social et la transition écologique;
- soutenir et accompagner les parents dans le développement de l'enfant;
- favoriser la mobilisation et la concertation des acteurs du milieu.

De plus, le projet déposé par la CDC de la Pointe est le fruit d'une concertation entre les trois instances sectorielles, s'intéressant à la clientèle jeunesse et aux familles : La Table petite enfance de PAT, le Collectif jeunesse de PAT, ainsi que le chantier famille de la Table de développement social. Ainsi, le projet est l'aboutissement d'une mise en commun des priorités de ces différents plan d'action sectoriels, pour arriver à une action concertée et cohérente.

Tous les projets furent déposés dans le cadre d'un appel de projets. Ces derniers ont fait l'objet d'une évaluation par un comité de sélection composé de professionnels de l'arrondissement et de d'autres arrondissements. La grille d'analyse est jointe dans les pièces jointes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes nécessaires à ce dossier, soit un montant maximum de 115 109 \$ pour l'année 2021 a été transféré dans le budget de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles par la ville centrale et un montant maximum de 110 109 \$ pour l'année 2022 est prévu dans le budget 2022 du Service de la diversité et l'inclusion sociale, en faveur des enfants et des familles vulnérables. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale. Suite à l'intention de la SDIS de prioriser le 2,1M\$ pour la politique de l'enfant dans son budget de 2022, la décision déléguée 2208798004 témoigne de cet engagement. Tel que décrit la décision ainsi que le cadre de référence, suite à la réception du budget en janvier 2022, le SDIS procédera au virement budgétaire vers les arrondissements afin de leur permettre de réaliser leurs actions.

Le soutien financier recommandé pour les projets se réparti comme suit:

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2021	Soutien recommandé 2022	Soutien au projet global
		2018	2019	2020			
Centre de promotion communautaire Le Phare	Transition	s/o	s/o	s/o	31 803 \$	31 803 \$	53 %
1, 2, 3 Go RDP!	Célébrons les tout-petits à RDP!	s/o	s/o	s/o	28 862 \$	28 862 \$	95,1 %
La Corporation de développement communautaire de la Pointe	Les rendez-vous de la valorisation scolaire	s/o	s/o	s/o	49 444 \$	49 444 \$	45,1 %
Loisirs communautaires Le Relais du bout	Impact Jeunesse	s/o	s/o	s/o	5 000\$	s/o	6,4%
TOTAL					115 109 \$	110 109 \$	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles fait partie des quartiers dont les besoins des enfants sont importants et a conséquemment été sélectionné dans le cadre de la Politique de l'enfant. En effet, le portrait socio-économique du territoire démontre qu'en dépit des actions déployées et des efforts du milieu, les facteurs de pauvreté matérielle et/ou sociale d'une grande partie de la population persistent (grande pauvreté, pourcentage important de familles monoparentales, pourcentage élevé de la population de nouveaux arrivants, décrochage scolaire important, etc.). Les retards, tels qu'au niveau des compétences sociales, en maturité scolaire, en développement cognitif et langagier des jeunes demeurent des enjeux importants sur lesquels les différentes tables de quartier se penchent. Ces situations ont une incidence importante sur l'évolution et l'épanouissement des enfants. Les projets présentés dans le cadre de la présente demande offrent des alternatives intéressantes qui pourront soutenir et outiller ces enfants et leurs familles. L'appel de projet étant déployé tardivement, un report compromettrait le bon déploiement des projets.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si ces projets auront besoin d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation perdure, la Ville et les Organismes devront s'entendre à cet effet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, joint en annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Organisme: Centre de promotion communautaire Le Phare
Nom du projet: Transition
Période: 5 mai 2021 au 31 décembre 2022
Évaluation mi-étape : 31 janvier 2022
Bilan final : 31 janvier 2023

Organisme: 1,2,3 Go! RDP
Nom du projet: Célébrons les tout-petits à RDP !
Période: 5 mai 2021 au 31 décembre 2022
Évaluation mi-étape : 31 janvier 2022
Bilan final : 31 janvier 2023

Organisme: La Corporation de développement communautaire de la Pointe-Région Est de Montréal
Nom du projet: Les rendez-vous de la valorisation scolaire
Période: 1 juin 2021 au 31 décembre 2022
Évaluation mi-étape : 31 janvier 2022
Bilan final : 31 janvier 2023

Organisme: Loisirs communautaires Le Relais du bout
Nom du projet: Impact jeunesse
Période: 25 septembre 2021 au 4 décembre 2021
Bilan final : 4 janvier 2022

Les organismes s'engagent à remplir sur la plate-forme GSS les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Louise-Michel LAURENCE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Louise-Michel LAURENCE, 27 avril 2021

Julie BOISVERT, 30 mars 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise GUERTIN
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2021-04-27

Valérie LAFOREST
Directrice



Dossier # : 1216616004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 5 094 \$ à l'organisme Don Bosco Youth leadership Centre (DBYLC), pour la période du 7 septembre au 31 décembre 2022, dans le cadre du Programme transitoire « Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans »/ Approuver l'addenda de la convention amendée à cet effet.

Il est recommandé:

D'accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 5 094 \$ à l'organisme Don Bosco Youth leadership Centre (DBYLC), pour la période du 7 septembre au 31 décembre 2022, dans le cadre du Programme transitoire « Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans ».

D'approuver l'addenda à la convention amendée à cet effet.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-09-13 17:22

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement



Dossier # : 1216616004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 6 369 \$ à l'organisme Don Bosco Youth leadership Centre, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023, dans le cadre du programme Prévention Montréal / Approuver l'addenda de la convention amendée à cet effet. Affecter la somme de 6 369 \$ des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense.

Il est recommandé:

D'accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 6 369 \$ à l'organisme Don Bosco Youth Leadership Centre, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, dans le cadre du programme Prévention Montréal.

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

D'affecter la somme de 6 369 \$ des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense.

Organisme	Projet	Période	Montant
Don Bosco Youth Leadership Centre	Aide aux devoirs	1er janvier 2023 au 31 décembre 2023	6 369 \$

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100% par l'arrondissement.

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1216616004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 5 094 \$ à l'organisme Don Bosco Youth leadership Centre (DBYLC), pour la période du 7 septembre au 31 décembre 2022, dans le cadre du Programme transitoire « Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans »/ Approuver l'addenda de la convention amendée à cet effet.

CONTENU**CONTEXTE**

Le SDIS a entamé une réflexion afin d'arrimer les fonds qui touchent les enfants, les jeunes et les familles pour optimiser ses façons de faire et en rehausser l'impact, en lien avec les objectifs de Montréal 2030. La convergence entre les fonds Enfance-Jeunesse-Familles pose la nécessité d'arrimer les différents calendriers pour 2023-2025 et de prolonger le PIMJ jusqu'en décembre 2022.

Ainsi, le présent dossier prévoit prolonger le projet de la Don Bosco Youth leadership Centre (DBYLC) au 31 décembre 2022.

Ce soutien financier amendée de 5 094 \$ demeure non récurrent et sera assumé par le budget de fonctionnement du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS).

Cette somme est réservée par la demande d'achat # 736205.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Yan TREMBLAY, 8 septembre 2022
Joseph ARAJ, 8 septembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia COULOMBE
Conseillère en développement communautaire

IDENTIFICATION**Dossier # :1216616004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 6 369 \$ à l'organisme Don Bosco Youth leadership Centre, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023, dans le cadre du programme Prévention Montréal / Approuver l'addenda de la convention amendée à cet effet. Affecter la somme de 6 369 \$ des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense.

CONTENU**CONTEXTE**

L'année 2022 voit la fin de cycle de quatre initiatives : Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables, Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ), Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et l'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU). Le nouveau programme Prévention Montréal, souhaite agir sur les conditions favorisant des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires. Issu d'une réflexion sur la mise en commun de quatre initiatives municipales, ce programme pluriannuel vise à engager une action structurante afin d'améliorer la qualité de vie et la sécurité des enfants, des jeunes et leur famille.

Ce nouveau programme amorce une nouvelle façon d'aborder les enjeux en matière de prévention en sécurité urbaine et de développement du plein potentiel des enfants et des jeunes. Il sera doté d'un budget sur trois ans et bénéficiera de nouveaux fonds provenant du ministère de la Sécurité publique. Il est constitué de deux axes:

- Axe 1: Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité
- Axe 2: Prévention en sécurité urbaine

La première année (2023) de Prévention Montréal est une période de démarrage progressif qui permettra aux arrondissements de s'approprier le contenu du programme et d'ajuster leurs actions en fonction du principe du programme tout en analysant les besoins locaux et des ressources disponibles, et ce, en concertation avec leurs partenaires.

Les projets déjà soutenus dans le cadre des quatre initiatives peuvent être prolongés selon les besoins locaux des arrondissements afin de limiter les bris de service.

Ainsi l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles souhaite reconduire le projet du Don Bosco Youth leadership Centre pour un montant de 6 369 \$ pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

L'arrondissement va avancer les sommes nécessaires via une affectation de surplus et se rembourse lorsque la Ville centrale fera le transfert des budgets en 2023 (voir pièce jointe).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Cateline AUTIXIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Sophie BOUCHER, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Cateline AUTIXIER, 12 décembre 2022
Sophie BOUCHER, 12 décembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia COULOMBE
Conseillère en développement communautaire

IDENTIFICATION

Dossier # :1216616004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 6 369 \$ à l'organisme Don Bosco Youth leadership Centre (DBYLC), pour la période et le montant indiqué en regard de celui-ci, dans le cadre de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans/ Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La clientèle jeunesse représente une priorité pour l'ensemble des arrondissements, cependant comme les ressources financières sont limitées, peu de nouveaux programmes furent développés depuis quelques années. Les problématiques (obésité, décrochage scolaire, intégration difficile, etc.) augmentent et le besoin d'agir davantage en amont grâce à des activités, des projets et par la prévention est prouvé depuis longtemps.

À la suite un exercice de priorisation en matière d'intervention municipale jeunesse effectué auprès des Directions culture, sport, loisir et développement social de tous les arrondissements, des directions corporatives concernées dont la Direction générale adjointe - qualité de vie et de certains grands partenaires institutionnels jeunesse, la Ville de Montréal a adopté le Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ) (sommaire 1071535001) en mai 2007. Les actions du PIMJ s'actualisent tant sur le plan régional que sur le plan local (dans tous les arrondissements).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Pour la Ville de Montréal:

CM18 0383 : Approuver un projet d'entente triennale entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'un soutien financier à la Ville de 12 M\$, pour la période 2018-2021, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes

CM17 1000 : Approuver un projet de protocole d'Entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal, établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 2 M\$ à la Ville aux fins de planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes, couvrant la période du 1er avril 2017 au 31 mars 2018 - Entente MIDI-Ville (2017- 2018).

Pour l'arrondissement:

CA21 30 09 0276 : D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 16 616 \$ à l'organisme Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles, pour le projet Bouger ensemble autrement, dans le cadre de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans, pour la période du 7 septembre 2021 au 27 mai 2022.

CA20 30 10 0265 : D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 6 360 \$ à l'organisme Don Bosco Youth Leadership Centre pour la période du 7 septembre 2020 au 19 Juin 2021 pour le projet Tutorat effectué dans le cadre de l'édition 2020 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2018 - 2021).

CA19 30 09 0297 : Octroi - soutien financier - année 2019 - organismes - maison des jeunes de pointe-aux-trembles - don bosco youth leadership centre (dbylc) - programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'immigration, de la diversité et de l'inclusion et la ville de montréal - midi-ville (2018-2021) - approbation - projets de convention à cet effet.

CA18 30 09 0292 : Octroi - contributions financières - année 2018 - organismes - maison des jeunes de pointe-aux-trembles - don bosco youth leadership centre (dylc) - programme intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans - entente ville-midi - approbation - deux projets de conventions.

DESCRIPTION

Organisme : Don Bosco Youth Leadership Centre (DBYLC)

Titre du projet : Aide aux devoirs

Montant accordé : 6 369 \$

Résumé du projet : Le projet permet d'offrir un soutien scolaire à des jeunes prairivois en difficultés académiques afin d'accroître leur chance de réussite académique.

JUSTIFICATION

Le projet répond aux orientations municipales en matière de jeunesse ainsi qu'aux objectifs du Fonds Diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables 2021-2022.

L'organisme est ancré dans son milieu de vie et répond aux besoin des citoyens de Rivière-des-Prairies en desservant autant la communauté anglophone que francophone.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme nécessaire à ce dossier, soit 6 369 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans cadre du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Le soutien financier que la Ville a accordé à cet organisme pour le même projet au cours des dernières années se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2021	Soutien au projet global
		2018	2019	2020		
Don Bosco Youth	Aide aux	6 369 \$	6 369 \$	6 360	6 369 \$	19 %

Leadership Centre	devoirs			\$		
-------------------	---------	--	--	----	--	--

Imputation : 2101.0010000.101484.05803.61900.016491.0000.003689.000000.000000.000000

Numéro de demande d'achat : DA695254.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030. Le projet répond notamment à la priorité #8 *Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous* ; ainsi qu'à la priorité # 9 *Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire* et finalement la priorité #19 *Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins* .

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet débutera en octobre 2021. Il est donc nécessaire qu'une décision soit rendue à la séance du conseil d'arrondissement du 5 octobre 2021 afin de ne pas retarder son déploiement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organisme Don Bosco Youth Leadership Centre prend les dispositions nécessaires pour favoriser le bon déroulement sécuritaire de ses activités. De plus, les ateliers d'aide aux devoirs prévues se dérouleront conformément aux recommandations de la Santé publique. Selon l'évolution de la situation, certains ajustements pourraient être apportés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon le protocole de visibilité.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet :
Début de projet : 5 octobre 2021

Fin de projet : 17 juin 2022

Remise du rapport final : 18 juillet 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mokhtar Mehdi LEKEHAL, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Louise-Michel LAURENCE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Mokhtar Mehdi LEKEHAL, 16 septembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia COULOMBE
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2021-09-16



Dossier # : 1218880002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 13 294 \$ à la Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles, pour la période du 7 septembre au 21 décembre 2022, dans le cadre du Programme transitoire « Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans » / Approuver l'addenda de la convention amendée à cet effet.

Il est recommandé:

D'accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 13 294 \$ à la Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles, pour la période du 7 septembre au 21 décembre 2022, dans le cadre du Programme transitoire « Intervention de milieu pour les jeunes 12 à 30 ans».

D'approuver l'addenda à la convention amendée à cet effet.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-07-25 07:52

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement



Dossier # : 1218880002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 16 616 \$ à l'organisme la Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023, dans le cadre du programme Prévention Montréal / Approuver l'addenda de la convention amendée à cet effet. Affecter la somme de 16 616 \$ des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense

Il est recommandé:

D'accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 16 616 \$ à l'organisme Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles, pour la période et le montant indiqué en regard de celui-ci, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, dans le cadre du programme Prévention Montréal.

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

D'affecter la somme de 16 616 \$ des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense.

Organisme	Projet	Période	Montant
Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles	Bouger ensemble	1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023	16 616 \$

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1218880002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 13 294 \$ à la Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles, pour la période du 7 septembre au 21 décembre 2022, dans le cadre du Programme transitoire « Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans » / Approuver l'addenda de la convention amendée à cet effet.

CONTENU**CONTEXTE**

Le SDIS a entamé une réflexion afin d'arrimer les fonds qui touchent les enfants, les jeunes et les familles pour optimiser ses façons de faire et en rehausser l'impact, en lien avec les objectifs de Montréal 2030. La convergence entre les fonds Enfance-Jeunesse-Familles pose la nécessité d'arrimer les différents calendriers pour 2023-2025 et de prolonger le PIMJ jusqu'en décembre 2022.

Ainsi, le présent dossier prévoit prolonger le projet de la Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles au 31 décembre 2022.

Ce soutien financier de 13 294 \$ demeure non récurrent et sera assumé par le budget de fonctionnement du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS).

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Ghyslain WILSON)

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Naya KOUSSA
conseiller(-ere) en développement communautaire

IDENTIFICATION**Dossier # :1218880002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 16 616 \$ à l'organisme la Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2023, dans le cadre du programme Prévention Montréal / Approuver l'addenda de la convention amendée à cet effet. Affecter la somme de 16 616 \$ des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense

CONTENU**CONTEXTE**

L'année 2022 voit la fin de cycle de quatre initiatives : Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables, Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ), Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et l'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU). Le nouveau programme Prévention Montréal, souhaite agir sur les conditions favorisant des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires. Issu d'une réflexion sur la mise en commun de quatre initiatives municipales, ce programme pluriannuel vise à engager une action structurante afin d'améliorer la qualité de vie et la sécurité des enfants, des jeunes et leur famille.

Ce nouveau programme amorce une nouvelle façon d'aborder les enjeux en matière de prévention en sécurité urbaine et de développement du plein potentiel des enfants et des jeunes. Il sera doté d'un budget sur trois ans et bénéficiera de nouveaux fonds provenant du ministère de la Sécurité publique. Il est constitué de deux axes:

- Axe 1: Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité
- Axe 2: Prévention en sécurité urbaine

La première année (2023) de Prévention Montréal est une période de démarrage progressif qui permettra aux arrondissements de s'approprier le contenu du programme et d'ajuster leurs actions en fonction du principe du programme tout en analysant les besoins locaux et des ressources disponibles, et ce, en concertation avec leurs

partenaires.

Les projets déjà soutenus dans le cadre des quatre initiatives peuvent être prolongés selon les besoins locaux des arrondissements afin de limiter les bris de service.

Ainsi l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles souhaite reconduire le projet de la Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles pour un montant de 16 616 \$ pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

L'arrondissement va avancer les sommes nécessaires via une affectation de surplus et se remboursera lorsque la Ville centrale fera le transfert des budgets en 2023 (voir pièce jointe).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Cateline AUTIXIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Sophie BOUCHER, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Sophie BOUCHER, 12 décembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia COULOMBE
Conseillère en développement communautaire

IDENTIFICATION

Dossier # :1218880002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Compétence d'agglomération :	Lutte à la pauvreté
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 16 616 \$ à la Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles, pour la période du 7 septembre 2021 au 27 mai 2022, dans le cadre de l'édition 2021-2022 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans/ Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La clientèle jeunesse représente une priorité pour l'ensemble des arrondissements, cependant comme les ressources financières sont limitées, peu de nouveaux programmes furent développés depuis quelques années. Les problématiques (obésité, décrochage scolaire, intégration difficile, etc.) augmentent et le besoin d'agir davantage en amont grâce à des activités, des projets et par la prévention est prouvé depuis longtemps.

À la suite un exercice de priorisation en matière d'intervention municipale jeunesse effectué auprès des Directions culture, sport, loisir et développement social de tous les arrondissements, des directions corporatives concernées dont la Direction générale adjointe - qualité de vie et de certains grands partenaires institutionnels jeunesse, la Ville de Montréal a adopté le Programme d'Intervention de Milieu Jeunesse (PIMJ) (sommaire 1071535001) en mai 2007. Les actions du PIMJ s'actualisent tant sur le plan régional que sur le plan local (dans tous les arrondissements).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Pour la Ville de Montréal:

CM18 0383 : Approuver un projet d'entente triennale entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal relativement au versement d'un soutien financier à la Ville de 12 M\$, pour la période 2018-2021, pour planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des personnes immigrantes

CM17 1000 : Approuver un projet de protocole d'Entente entre la ministre de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Ville de Montréal, établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 2 M\$ à la Ville aux fins de planifier, mettre en œuvre et soutenir des projets visant l'intégration des nouveaux arrivants et des personnes immigrantes, couvrant la période

du 1er avril 2017 au 31 mars 2018 - Entente MIDI-Ville (2017- 2018).

Pour l'arrondissement:

CA20 30 09 0225	D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 16 615,76 \$ à l'organisme ci-après désigné, dans le cadre de l'édition 2020 du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans et dans le cadre de l'Entente administrative pour l'accueil et l'intégration des immigrants conclue entre le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion et la Ville de Montréal - MIDI- Ville (2018 - 2021).		
	Organisme	Projet période	Montant
Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles	Bouger ensemble autrement du 1er septembre 2020 au 30 avril 2021	16 615,76 \$	
	D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.		
CA19 30 09 0297	D'octroyer des contributions financières pour l'année 2019 totalisant la somme de 22 985 \$ aux organismes suivants, dans le cadre du programme <i>Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans</i> :		
	Organisme	Projet	Montant
1	Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles	Cours de danse et cours de patin sur glace	16 616 \$
2	Don Bosco Youth Leadership Centre	Tutorat	6 369 \$
	D'approuver les deux projets de convention entre l'Arrondissement et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers; D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.		
CA18 30 09 0292	D'octroyer des contributions financières pour l'année 2018 totalisant la somme de 22 985 \$ aux organismes suivants, dans le cadre du programme <i>Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans</i> :		
	Organisme	Projet	Montants
Maison des jeunes	Cours de danse et cours de boxe	16 616 \$	
Don Bosco Youth Leadership Centre	Tutorat	6 369 \$	
	D'approuver les deux projets de convention entre l'arrondissement et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers. D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.		
CA16 30 10 0298	Approbation d'une convention entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies- Pointe-aux-Trembles et la Maison de jeunes de Pointe-aux-Trembles. Octroi d'une contribution financière de 16 616 \$, non		

<p>récurrente, pour le projet Création vidéo et cours d'auto défense qui s'inscrit dans le cadre du Programme Intervention de milieu pour les jeunes de 12 à 30 ans 2016, issu de l'entente Ville-MIDI;</p>

DESCRIPTION

Organisme: Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles

Nom du projet: Bouger ensemble autrement

Montant demandé: 16 616\$

Résumé du projet : S'adressant aux jeunes de 12 à 17 ans, dont 65% s'identifient à une origine ethnoculturelle, le projet propose des activités de loisir et de sport, tout en comportant un volet en saine alimentation. Des ateliers de patin sur glace favorisant l'intégration culturelle et le développement de nouvelles habiletés sportives sont prévus, ainsi que des cours de boxe et de danse urbaine. Ces activités seront menées par des professionnels en la matière, en plus d'être accompagnés par les intervenants de la Maison des jeunes qui assureront la planification, la supervision, le recrutement, l'encadrement des séances et le suivi du projet. La participation des jeunes à ces ateliers favorisera l'acquisition de nombreuses compétences, ce qui contribuera à augmenter leur estime de soi. Le projet vise également l'amélioration de la gestion des émotions des jeunes, par les interventions proposées dans le cadre de ces activités.

Conformément à la visée de l'arrondissement qui s'est doté d'une politique en saines habitudes de vie, cette programmation d'activités de la maison des jeunes sera également combinée à un volet éducatif, par réalisation de repas santé pour les jeunes, après les activités.

JUSTIFICATION

Le projet répond aux orientations municipales en matière de jeunesse ainsi qu'aux objectifs du Fonds Diversité et inclusion sociale en faveur des enfants et des familles vulnérables 2021-2022.

Localement, le projet répond à un besoin identifié par les jeunes. Ces activités leur permettent de dépenser leur énergie, tout en ayant un impact positif sur leur estime de soi, leur gestion des émotions, et leur capacité à travailler en équipe dans le respect. Le cours de danse est d'ailleurs devenu un incontournable à la Maison des jeunes de PAT d'autant plus que la récurrence du professeur permet d'assurer un lien de cohésion entre les jeunes. Les cours de patin sur glace sont, quant à eux, un excellent moyen d'intégration considérant que 65% des jeunes s'identifient à une origine ethnoculturelle, principalement haïtienne, marocaine, mexicaine et algérienne. Ainsi, les participants à ce projet reflètent la belle mosaïque culturelle du quartier de Pointe-aux-Trembles et assure une mixité sociale. Les intervenants favorisent les liens entre les différents jeunes afin de s'assurer de faire tomber les barrières des différences, et en les mobilisant autour d'un projet commun.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme nécessaire à ce dossier, soit 16 616 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans cadre du Programme d'intervention de milieu pour les jeunes 12-30 ans. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centre.

Le soutien financier que la Ville a accordé à cet organisme pour le même projet au cours des dernières années se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2021	Soutien au projet
		2018	2019	2020		

						global
Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles	Bouger ensemble autrement	-\$	-\$	16 615,76 \$	16 616\$	99 %

Imputation: 2101.0010000.101484.05803.61900.016491.0000.003689.000000.00000.00000 DA695248

MONTREAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, et des engagements en inclusion, équité, et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet de la Maison des jeunes de Pointe-aux-Trembles aura un incidence positive auprès des jeunes du quartier par le développement de nouvelles compétences et par les habiletés sociales qui seront acquises au cours de ces ateliers, via les interventions de l'organisme. Pour l'année 2020, c'est plus 337 jeunes qui ont fréquenté la Maison des jeunes, dont plus de 50 pour la première fois. Ainsi, ce projet permettra à des jeunes issus des communautés culturelles diverses d'explorer leur plein potentiel. Le projet contribuera également aux jeunes de renforcer leur sentiment d'appartenance à leur milieu de vie, et ainsi, à apaiser les tensions potentielles.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La Maison de jeunes prend toutes les dispositions nécessaires pour favoriser le bon déroulement sécuritaire de ses activités. De plus, les ateliers prévues se dérouleront conformément aux recommandations de la Santé publique. Selon l'évolution de la situation, certains ajustements pourraient être apportés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon le protocole de visibilité.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet :

Début du projet: 7 septembre 2021

Fin du projet: 27 mai 2022

Remise du rapport final: 27 juin 2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR
BUCSA)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mokhtar Mehdi LEKEHAL, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Louise-Michel LAURENCE, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Louise-Michel LAURENCE, 16 août 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Naya KOUSSA
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2021-08-15



Dossier # : 1214561001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière additionnelle de 13 999 \$ à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour la période du 7 décembre 2021 au 31 mars 2022 dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021/ Approuver l'addenda à la convention à cet effet.

Il est recommandé:

D'accorder une contribution financière additionnelle de 13 999 \$ à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour la période du 7 décembre 2021 au 31 mars 2022 dans le cadre du projet de Bonification du projet Agir contre la violence et la délinquance chez les filles.

D'approuver le projet de convention amendée intervenu entre la Ville de Montréal et la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, établissant les modalités et conditions de versements de ce soutien financier.

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2021-11-18 12:20

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement



Dossier # : 1214561001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 29 000 \$ à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles et 61 000 \$ à l'organisme Centre de promotion communautaire Le Phare, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, dans le cadre du programme Prévention Montréal / Approuver l'addenda des deux conventions amendées à cet effet. Affecter la somme de 90 000 \$ des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense

Il est recommandé:

D'accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 61 000 \$ à l'organisme Centre de promotion communautaire Le Phare et 29 000 \$ à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour la période et le montant indiqué en regard de celui-ci, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, dans le cadre du programme Prévention Montréal.

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

D'affecter la somme de 90 000 \$ des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense.

Organisme	Projet	Période	Montant
Centre de promotion communautaire Le Phare	Prévention de la délinquance RDP	1er janvier 2023 au 31 décembre 2023	61 000 \$
Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles	Espoir jeunesse	1er janvier 2023 au 31 décembre 2023	29 000 \$

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100% par l'arrondissement.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-12-16 11:28

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1214561001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière additionnelle de 13 999 \$ à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour la période du 7 décembre 2021 au 31 mars 2022 dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021/ Approuver l'addenda à la convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Lors de sa séance ordinaire du 4 mai 2021, le conseil d'arrondissement octroyait un soutien financier à deux organismes, soit la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles et le Centre de promotion communautaire Le Phare, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes. Chaque organisme proposait respectivement la réalisation de deux projets.

L'objet de l'addenda, concerne uniquement l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, dont la contribution financière totale était de 90 528,48 \$ et répartie entre ces deux projets :

Projet: Agir contre la violence et la délinquance chez les filles

Description du projet: Mise en place d'une ressource de travail de rue à plein-temps, strictement dédiée aux jeunes filles vulnérables de 15 à 25 ans. Assurer une présence dans les différents lieux, notamment en milieu HLM, près des salons de massage, des bars, des commerces, des parcs et tout autres lieux d'intérêts en lien avec la clientèle visée. Intervention, écoute, référence, accompagnement et distribution de matériel de protection.

Projet : Bonification du projet Agir contre la violence et la délinquance chez les filles

Description de la bonification: Ajout d'un travailleur de rue supplémentaire pour les jeunes marginalisés de 12-25 ans dans les lieux informels du quartier de Pointe-aux-Trembles: écoute, accompagnement et références vers d'autres ressources pour les jeunes.

Dans le présent dossier, l'arrondissement souhaite bonifier son soutien au projet **Bonification du projet Agir contre la violence et la délinquance chez les filles** en demandant au conseil d'arrondissement d'autoriser une contribution financière supplémentaire de 13 999 \$ à verser à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour la période du 7 décembre 2021 au 31 mars 2022.

Imputation de la dépense

Nom de l'organisme	Nom du projet	Montant	Numéro de demande d'achat	Clé comptable / Numéro d'imputation financière
Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles	Bonification du projet Agir contre la violence et la	13 999 \$	DA 702900	1001.0014000.101490.05803.61900.016491.0000.003676.052141.00000.00000

délinquance chez les filles			
-----------------------------------	--	--	--

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Joseph ARAJ, 11 novembre 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia COULOMBE
Conseillère en développement communautaire

IDENTIFICATION **Dossier # :1214561001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 29 000 \$ à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles et 61 000 \$ à l'organisme Centre de promotion communautaire Le Phare, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, dans le cadre du programme Prévention Montréal / Approuver l'addenda des deux conventions amendées à cet effet. Affecter la somme de 90 000 \$ des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense

CONTENU

CONTEXTE

L'année 2022 voit la fin de cycle de quatre initiatives : Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables, Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ), Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et l'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU).

Le nouveau programme Prévention Montréal, souhaite agir sur les conditions favorisant des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires. Issu d'une réflexion sur la mise en commun de quatre initiatives municipales, ce programme pluriannuel vise à engager une action structurante afin d'améliorer la qualité de vie et la sécurité des enfants, des jeunes et leur famille.

Ce nouveau programme amorce une nouvelle façon d'aborder les enjeux en matière de prévention en sécurité urbaine et de développement du plein potentiel des enfants et des jeunes. Il sera doté d'un budget sur trois ans et bénéficiera de nouveaux fonds provenant du ministère de la Sécurité publique. Il est constitué de deux axes:

- Axe 1: Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité
- Axe 2: Prévention en sécurité urbaine

La première année (2023) de Prévention Montréal est une période de démarrage progressif qui permettra aux arrondissements de s'appropriier le contenu du programme et d'ajuster leurs actions en fonction du principe du programme tout en analysant les besoins locaux et des ressources disponibles, et ce, en concertation avec leurs

partenaires.

Les projets déjà soutenus dans le cadre des quatre initiatives peuvent être prolongés selon les besoins locaux des arrondissements afin de limiter les bris de service.

Ainsi l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles souhaite reconduire les projets du Centre de promotion communautaire Le Phare pour un montant de 61 000 \$ et de l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour un montant de 29 000 \$ pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

L'arrondissement va avancer les sommes nécessaires via une affectation de surplus et se remboursera lorsque la Ville centrale fera le transfert des budgets en 2023 (voir pièce jointe).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Cateline AUTIXIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Sophie BOUCHER, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Cateline AUTIXIER, 12 décembre 2022
Sophie BOUCHER, 12 décembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia COULOMBE
Conseillère en développement communautaire

IDENTIFICATION

Dossier # :1214561001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 148 352,48 \$, pour l'année 2021, et 90 000 \$ pour l'année 2022, à 2 organismes ci-après désignés, Centre de promotion communautaire Le Phare et Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021-2022 / Approuver les 2 projets de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

L'objectif général du Programme est d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des jeunes à risque ou qui présentent les premiers signes d'un problème, par la prévention et la réduction de la violence commise et subie, celle-ci comprenant les violences à caractère sexuel, la délinquance, de même que par la prévention des comportements à risque comme l'abus de substances.

Le Programme vise également à renforcer la capacité des milieux à cibler et prioriser les besoins en matière de prévention chez les jeunes à risque et à favoriser la concertation des partenaires locaux souhaitant développer des initiatives en ce sens.

Pour ce faire, des activités peuvent être réalisées avec les partenaires clés afin de parfaire leur compréhension des problématiques sur le territoire, d'augmenter leurs compétences, de déterminer les pistes d'intervention adaptées et de développer des actions intersectorielles. Parallèlement, la Ville entend aussi soutenir l'échange entre les arrondissements et encourager la formation, l'accompagnement et l'accès aux données, tout en assurant une vision régionale cohérente et un arrimage avec les autres stratégies de développement social.

Le Programme s'adresse aux jeunes filles et garçons de 12 à 25 ans considérés comme à risque de violence, tant comme victimes que comme agresseurs, ou de délinquance, en difficulté ou encore en rupture sociale. Au regard des réalités propres à chaque arrondissement, les jeunes concernés par le Programme cumulent plusieurs facteurs de vulnérabilité dans différentes facettes de leurs vies, tant sur le plan individuel et relationnel que communautaire, et possèdent peu de facteurs de protection ou démontrent les premiers signes de la problématique.

L'intervention réalisée dans le cadre du Programme s'articule autour de deux axes :

Axe 1 : Intervention auprès des jeunes à risque

- Le travail de rue, de milieu et la médiation sociale;
- Les activités occupationnelles comportant un volet d'intervention;
- Les activités d'éducation, de développement des compétences et d'habiletés sociales et interpersonnelles.

Axe 2 : Le renforcement de la capacité des milieux

- Les activités de développement des connaissances et des compétences des acteurs locaux (incluant la réalisation de diagnostics locaux);
- Les exercices de priorisation collectives, de résolution de problème ou de planification concertée;
- Le développement d'outils spécifiques.

Les effets ultimes recherchés par la mise en œuvre du Programme sont : la réduction de la violence commise et subie, notamment celle à caractère sexuel; la réduction de la délinquance et des comportements à risque de même que l'augmentation du sentiment de sécurité. Des indicateurs de résultats à court, moyen et long termes ont été définis pour permettre à la Ville d'évaluer les projets et de mesurer l'avancement et le succès du Programme, en addition des indicateurs propres à chacun des projets, selon leurs caractéristiques spécifiques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Pour la ville de Montréal: CE20 0144 du 5 février 2020

Adopter le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022.

Pour l'arrondissement RDP-PAT:

CA19 3002 0006

Octroi d'une contribution financière totalisant la somme de 67 900 \$ aux deux (2) organismes suivants : Équipe RDP pour un montant de 44 000 \$ et Société ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles inc, pour un montant de 23 900 \$, dans le cadre du programme montréalais de prévention de la délinquance et de la violence chez les jeunes 2019. Accorder un financement additionnel de 4 322 \$ à la Société ressources-loisirs de Pointe-aux-Trembles inc, dans le cadre du programme fonds local en délinquance jeunesse 2019. Approuver les conventions et virements à cet effet.

CA20 3007 0178

Accorder un soutien financier de 23 900 \$ à la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles inc, afin de réaliser le Projet concerté de mobilisation de lutte à la délinquance jeunesse pour la période 1er juin au 31 décembre 2020, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020. Approuver un projet de convention à cet effet.

CA20 3010 0266

Accorder un soutien financier de 49 167,47 \$ au Centre de promotion communautaire le PHARE inc. pour la réalisation du projet prévention délinquance RDP pour la période du 6 octobre au 31 décembre 2020 dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022. Approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Nom de l'organisme: Centre de promotion communautaire Le Phare

Projet: Prévention de la délinquance à Rivière-des-Prairies

Période: 7 avril 2021 au 31 décembre 2022

Montant de la contribution recommandée: 61 000 \$ pour 2021 et 61 000 \$ pour 2022.

Brève description du projet:

Embauche d'un travailleur de milieu/rue, permettant d'assurer une présence autour du HLM Marie-Victorin en après-midi et en soirée pour les jeunes de 18 à 25 ans. Le projet permet la mise en place d'animation et de rencontre par des personnes ressources. Référence, écoute et accompagnement par les intervenants.

Bonification du projet Prévention de la délinquance à Rivière-des-Prairies

Période: 7 avril 2021 au 31 décembre 2021

Montant de la contribution recommandée: 25 824 \$

Description de la bonification: Ajout d'un deuxième travailleur de milieu/rue, en plus d'augmenter les heures du premier travailleur de rue à 35 heures. Ce sont ainsi deux travailleurs à temps- plein qui pourront assurer une présence autour du pôle Marie-Victorin.

Nom de l'organisme: Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles

Projet: Agir contre la violence et la délinquance chez les filles

Période: 7 avril 2021 au 31 décembre 2022

Montant de la contribution recommandée : 29 000 \$ pour 2021 et 29 000\$ pour 2022

Brève description du projet: Mise en place d'une ressource de travail de rue à temps-plein, strictement dédiée aux jeunes filles vulnérables de 15 à 25 ans. Assurer une présence dans les différents lieux, notamment en milieu HLM, près des salons de massage, des bars, des commerces, des parcs, et tous autres lieux d'intérêts en lien avec la clientèle visée. Intervention, écoute, référence, accompagnement et distribution de matériel de protection.

Bonification du projet Agir contre la violence et la délinquance chez les filles:

Période: 7 avril au 31 décembre 2021

Montant de la contribution recommandée: 32 528,48 \$

Description de la bonification: Ajout d'un travailleur de rue supplémentaire pour les jeunes marginalisés de 12-25 ans dans les lieux informels du quartier de Pointe-aux-Trembles: écoute, accompagnement et référencement vers d'autres ressources pour les jeunes.

JUSTIFICATION

Durant l'été 2004, les confrontations entre membres de gangs de rue, de même que les agressions liées aux gangs ont fait prendre conscience de la nécessité d'agir de façon concertée et globale pour contrer le phénomène des gangs de rue à Montréal. Le Comité ville mis en place à l'automne 2004, a convenu qu'un plan d'action intégré couvrant le court et le long terme était requis pour développer des actions porteuses de changements. En plus d'embaucher des ressources professionnelles, il faut soutenir des projets ou des activités permettant de renforcer, dans les arrondissements concernés et selon les modèles développés, des actions menées pour contrer les gangs de rue. Les phénomènes de délinquance et des gangs de rue peuvent être insidieux et requièrent que l'on assure une vigie constante sur la question dans les quartiers sensibles et à risque. Ce fléau anime encore l'imagination des jeunes, majoritairement ceux des milieux défavorisés, et encourage leur participation à toutes sortes d'activités illicites. Le projet cité en rubrique s'inscrit dans une démarche collective mobilisante et amène les acteurs impliqués à unir leurs forces afin d'agir sur le phénomène. Il est le résultat d'un travail de diagnostic et de résolution de problème mené par le CIPC, l'arrondissement, ainsi que les acteurs du milieu. L'approche du travail de rue a fait ses preuves. En effet, l'intervention sociale traditionnelle dans un cadre formel de bureau ne permet pas de rejoindre les jeunes en situation de rupture. Ainsi, l'adaptation des approches en intervention psychosociale est primordiale. Les approches de proximité, présentées dans les projets des organismes, permettent une réconciliation avec la population jeunesse en situation d'exclusion et en rupture des réseaux (scolaires, santé, services sociaux, etc). Trop souvent, les jeunes à risque finissent par se

retrouver dans une spirale qui les isole même de leurs propres familles.

Ce type d'intervention psychosociale que veut mettre de l'avant Le Centre de promotion communautaire Le Phare ainsi que la Société Ressource-loisirs de PAT, rejoindra la portion de la population jeunesse qui serait difficilement rejointe autrement. Dans une approche de «reaching-out» les intervenants iront à la rencontre des jeunes directement dans leurs milieux, afin d'éviter que certaines situations auxquelles les jeunes sont confrontés finissent par les mettre dans une situation de marginalité encore plus préoccupante. Ces projets amorceront un travail significatif, sur le plan des suivis individuels, de l'accompagnement social, et de réinsertion sociale et scolaire. D'ailleurs, beaucoup de jeunes résidents aux HLM Marie-Victorin et ses environs croulent sous plusieurs enjeux sociaux (pauvreté, faible niveau de scolarisation, décrochage scolaire, violence urbaine, monoparentalité etc.), qui rendent leur situation de vie très précaire et les exposent à un certain repli sur soi et marginalité. Dans un tel contexte, le présent projet soumis par l'organisme le Centre de promotion communautaire Le Phare est tout à fait pertinent. Du côté de Pointe-aux-Trembles, les travailleurs de rue sillonneront le quartier dans son ensemble, mais particulièrement dans les lieux chauds, qui ont été ciblés depuis la mise en place du travail de rue.

Les projets proposés ont été analysés par le comité régional d'analyse de la ville-centre, et ont fait l'objet d'une recommandation positive suite à certains ajustements demandés.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme nécessaire à ce dossier, soit **238 352,48 \$**, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes pour l'année 2021-2022. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes pour les mêmes projets au cours des dernières années se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2021	Soutien recommandé 2022	Soutien au projet global
		2018	2019	2020			
Centre de promotion communautaire Le Phare	Prévention de la délinquance à RDP	s/o	s/o	49 168 \$	86 824 \$	61 000 \$	92 %
Société Ressources-Loisirs de PAT	Agir contre la violence et la délinquance liée aux filles	s/o	s/o	s/o	61 528,48 \$	29 000 \$	55 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets) s'inscrivent dans la Priorité 3 du nouveau Plan de développement durable 2016-2020 Ensemble pour une métropole durable qui se lit comme suit : « Assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les incidents violents des derniers mois dans le Nord-Est de Montréal sont très préoccupants. En effet, la pandémie, le confinement et la fermeture des ressources ont

exacerbé les problématiques en sécurité urbaine dans certains quartiers, notamment au niveau de la violence commise et subie chez les jeunes. C'est dans ce contexte que l'arrondissement fut ciblé comme étant l'un des quatre secteurs prioritaire de la ville, parmi les plus touchés par cette recrudescence des événements violents. Ainsi, un financement de 400 000 \$ a été octroyé pour mettre rapidement en place des actions. La première phase de déploiement de ce financement spécial est le soutien aux projets actuels, ainsi qu'une bonification pour élargir d'emblée l'intervention proposée. Il est nécessaire d'intervenir au plus tôt auprès des jeunes et d'assurer leur sécurité. Les actions proposées dans ces projets contribueront à améliorer la qualité de vie dans les quartiers concernés, et de mieux encadrer les jeunes du territoire. Le travail de rue et de proximité trouvant sa force dans le lien de confiance développé entre le travailleur de rue et les jeunes, il est primordial d'assurer la présence d'intervenants significatifs auprès des jeunes à risque.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les projets proposés seront déployés en conformité avec les mesures de la santé publique, liés au contexte pandémique de la COVID-19. Devant l'impossibilité de prédire l'état de la situation des prochains mois, le projet se réalisera en adaptation des règles en vigueur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, en annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets.
Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Un premier rapport est souhaitable à la mi-étape et un rapport final est requis au plus tard le mois suivant la date de fin du projet. L'organisme s'engage à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

Centre de promotion communautaire Le Phare

Bilan d'étape : 31 janvier 2022

Bilan final : 31 janvier 2023

Société Ressource-Loisirs de Pointe-aux-Trembles

Bilan d'étape : 31 janvier 2022

Bilan final : 31 janvier 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Safae LYAKHLOUFI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Lecture :

Yan TREMBLAY, 27 avril 2021
Julie BOISVERT, 23 avril 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Denise GUERTIN
Agente de développement

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice

Le : 2021-04-26



Dossier # : 1226616002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 43 024,80 \$ à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, 110 980,28 \$ à l'organisme Centre de promotion communautaire Le Phare, 163 000 \$ à l'organisme Équipe RDP, 35 063 \$ à l'organisme Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies, 24 890 \$ à l'organisme Centre des femmes ME-PAT, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, dans le cadre du programme Prévention Montréal / Approuver l'addenda des cinq conventions amendées à cet effet. Affecter la somme de 376 958.08 \$ des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense

Il est recommandé:

D'accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 43 024,80 \$ \$ à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, la somme de 110 980,28 \$ à l'organisme Centre de promotion communautaire Le Phare, la somme de 163 000 \$ à l'organisme Équipe RDP, la somme de 35 063 \$ à l'organisme Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies et la somme de 24 890 \$ à l'organisme Centre des femmes Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, dans le cadre du programme Prévention Montréal.

D'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.

D'affecter la somme de 376 958,08 \$ des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense.

Organisme	Projet	Période	Montant
Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles	Espoir Jeunesse bonification	1er janvier 2023 au 31 décembre 2023	43 024,80 \$
Centre de promotion communautaire Le Phare	Prévention de la délinquance	1er janvier 2023 au 31 décembre 2023	110 980,28 \$
Équipe RDP	Intervention auprès des jeunes marginalisés de	1er janvier 2023 au 31 décembre 2023	163 000 \$

	RDP		
Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies	Jeunesse en sécurité	1er janvier 2023 au 31 décembre 2023	35 063 \$
Centre des femmes Montréal-Est/Pointe- aux-Trembles	Intervention socio- artistique	1er janvier 2023 au 31 décembre 2023	24 890 \$

D'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Cette dépense est assumée à 100% par l'arrondissement.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-12-16 11:21

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1226616002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier additionnel totalisant la somme de 43 024,80 \$ à l'organisme Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, 110 980,28 \$ à l'organisme Centre de promotion communautaire Le Phare, 163 000 \$ à l'organisme Équipe RDP, 35 063 \$ à l'organisme Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies, 24 890 \$ à l'organisme Centre des femmes ME-PAT, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, dans le cadre du programme Prévention Montréal / Approuver l'addenda des cinq conventions amendées à cet effet. Affecter la somme de 376 958.08 \$ des surplus de l'arrondissement au financement de cette dépense

CONTENU

CONTEXTE

L'année 2022 voit la fin de cycle de quatre initiatives : Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables, Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ), Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et l'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU). Le nouveau programme Prévention Montréal, souhaite agir sur les conditions favorisant des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires. Issu d'une réflexion sur la mise en commun de quatre initiatives municipales, ce programme pluriannuel vise à engager une action structurante afin d'améliorer la qualité de vie et la sécurité des enfants, des jeunes et leur famille.

Ce nouveau programme amorce une nouvelle façon d'aborder les enjeux en matière de prévention en sécurité urbaine et de développement du plein potentiel des enfants et des jeunes. Il sera doté d'un budget sur trois ans et bénéficiera de nouveaux fonds provenant du ministère de la Sécurité publique. Il est constitué de deux axes:

- Axe 1: Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité
- Axe 2: Prévention en sécurité urbaine

La première année (2023) de Prévention Montréal est une période de démarrage progressif qui permettra aux arrondissements de s'approprier le contenu du programme et d'ajuster leurs actions en fonction du principe du programme tout en analysant les besoins locaux et des ressources disponibles, et ce, en concertation avec leurs

partenaires.

Les projets déjà soutenus dans le cadre des quatre initiatives peuvent être prolongés selon les besoins locaux des arrondissements afin de limiter les bris de service.

Ainsi l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles souhaite reconduire les projets de la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles pour un montant de 43 024,80 \$, de l'organisme Centre de promotion communautaire Le Phare pour un montant de 110 980,28 \$, de l'organisme Équipe RDP pour un montant de 163 000 \$, de l'organisme Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies pour un montant de 35 063 \$, de l'organisme Centre des femmes Montréal-Est/Pointe-aux Trembles pour un montant de 24 890 \$ pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

L'arrondissement va avancer les sommes nécessaires via une affectation de surplus et se remboursera lorsque la Ville centrale fera le transfert des budgets en 2023 (voir pièce jointe).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe
(Ghyslain WILSON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Cateline AUTIXIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Sophie BOUCHER, Ahuntsic-Cartierville

Lecture :

Cateline AUTIXIER, 12 décembre 2022
Sophie BOUCHER, 12 décembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia COULOMBE
Conseillère en développement communautaire

IDENTIFICATION

Dossier # :1226616002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 376 958,08 \$, réparti aux cinq (5) organismes suivants et ce, pour la période du 6 avril 2022 au 31 décembre 2022 : Centre de promotion communautaire Le Phare pour un montant de 110 980,28 \$, Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies pour un montant de 35 063 \$, Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles Inc. pour un montant de 43 024,80 \$, Centre des femmes de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles pour un montant de 24 890 \$ et Équipe RDP pour un montant de 163 000 \$, pour le financement de projets dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2022 / Approuver les cinq (5) projets de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

L'objectif général du Programme est d'améliorer la sécurité et le sentiment de sécurité des jeunes à risque ou qui présentent les premiers signes d'un problème, par la prévention et la réduction de la violence commise et subie, celle-ci comprenant les violences à caractère sexuel, la délinquance, de même que par la prévention des comportements à risque comme l'abus de substances.

Le Programme vise également à renforcer la capacité des milieux à cibler et prioriser les besoins en matière de prévention chez les jeunes à risque et à favoriser la concertation des partenaires locaux souhaitant développer des initiatives en ce sens.

Pour ce faire, des activités peuvent être réalisées avec les partenaires clés afin de parfaire leur compréhension des problématiques sur le territoire, d'augmenter leurs compétences, de déterminer les pistes d'intervention adaptées et de développer des actions intersectorielles. Parallèlement, la Ville entend aussi soutenir l'échange entre les arrondissements et encourager la formation, l'accompagnement et l'accès aux données, tout en assurant une vision régionale cohérente et un arrimage avec les autres stratégies de développement social.

Le Programme s'adresse aux jeunes filles et garçons de 12 à 25 ans considérés comme à risque de violence, tant comme victimes que comme agresseurs, ou de délinquance, en difficulté ou encore en rupture sociale. Au regard des réalités propres à chaque arrondissement, les jeunes concernés par le Programme cumulent plusieurs facteurs de vulnérabilité dans différentes facettes de leurs vies, tant sur le plan individuel et relationnel que communautaire, et possèdent peu de facteurs de protection ou démontrent les premiers signes de la problématique.

L'intervention réalisée dans le cadre du Programme s'articule autour de deux axes :

Axe 1 : Intervention auprès des jeunes à risque

- Le travail de rue, de milieu et la médiation sociale
- Les activités occupationnelles comportant un volet d'intervention
- Les activités d'éducation, de développement des compétences et d'habiletés sociales et interpersonnelles

Axe 2 : Le renforcement de la capacité des milieux

- Les activités de développement des connaissances et des compétences des acteurs locaux (incluant la réalisation de diagnostics locaux)
- Les exercices de priorisation collectives, de résolution de problème ou de planification concertée
- Le développement d'outils spécifiques

Les effets ultimes recherchés par la mise en œuvre du Programme sont : la réduction de la violence commise et subie, notamment celle à caractère sexuel; la réduction de la délinquance et des comportements à risque de même que l'augmentation du sentiment de sécurité. Des indicateurs de résultats à court, moyen et long termes ont été définis pour permettre à la Ville d'évaluer les projets et de mesurer l'avancement et le succès du Programme, en addition des indicateurs propres à chacun des projets, selon leurs caractéristiques spécifiques.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE20 0144 du 5 février 2020

Adopter le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022.

CA2130 05 0143 du 6 avril 2021

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 148 352,48 \$, pour l'année 2021, et 90 000 \$ pour l'année 2022, à 2 organismes ci-après désignés, Centre de promotion communautaire Le Phare et Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021-2022.

CA2130 05 0160 du 12 mai 2021

Accorder un soutien financier totalisant la somme de 101 586 \$, pour l'année 2021, à 2 organismes ci-après désignés, Centre de promotion communautaire Le Phare et le Centre des femmes de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021 / Approuver les 2 projets de convention à cet effet.

CA2130 06 0185 du 31 mai 2021

Accorder un soutien financier totalisant la somme maximale de 163 000 \$, pour l'année 2021, à l'organisme Équipe RDP dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2021 / Approuver un projet de convention à cet effet.

CA2130 07 0216 du 6 juillet 2021

Accorder un soutien financier de 35 063,80 \$ à la Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies afin de réaliser le projet Jeunesse en sécurité pour la période du 7 juillet au 14 décembre 2021, dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les

jeunes 2021 / Approuver un projet de convention à cet effet.

DESCRIPTION

Nom de l'organisme: Centre de promotion communautaire Le Phare

Nom du projet: Prévention de la délinquance à RDP

Période: 6 avril 2022 au 31 décembre 2022

Montant de la contribution recommandée: 110 980,28 \$

Description: En continuité avec les efforts présentement déployés par l'organisme, le projet prévoit bonifier leurs interventions auprès des jeunes entre 14 et 25 ans par l'ajout de travailleurs de milieu et de rue dédiés à certains lieux problématiques. Une partie du projet est réalisé en partenariat avec l'organisme la Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles Inc et le Carrefour jeunesse emploi RDP.

Nom de l'organisme: Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies

Nom du projet: Jeunesse en sécurité

Période: 18 avril 2022 au 19 décembre 2022

Montant de la contribution recommandée: 35 063,80\$

Description: Ce projet d'intervention auprès des jeunes de 12-17 ans a pour but de prévenir la délinquance et la violence chez deux groupes de 24 jeunes à risque par l'expression de soi et l'acquisition de nouvelles compétences artistiques. Le projet propose un premier volet d'intervention via un atelier de chant ainsi qu'un volet d'atelier d'arrangement musical. Un intervenant et un psycho-éducateur accompagneront les jeunes dans l'objectif de développer des habiletés sociales et interpersonnelles, de travailler l'acquisition de techniques de maîtrise de soi et de leur permettre de développer de nouvelles attitudes par rapport à la violence.

Nom de l'organisme: Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles Inc

Nom du projet: Espoir jeunesse

Période: 6 avril au 31 décembre 2022

Montant de la contribution recommandée: 43 024,80 \$

Description: Ajout d'un travailleur de rue supplémentaire pour les jeunes marginalisés de 12-25 ans dans les lieux informels du quartier de Pointe-aux-Trembles: écoute, accompagnement et référencement vers d'autres ressources pour les jeunes.

Nom de l'organisme: Centre des femmes de Montréal-Est/Pointe-aux-Trembles

Nom du projet: Projet d'intervention d'ateliers socio artistique pour adolescentes

Période: 6 avril 2022 au 31 décembre 2022

Montant de la contribution recommandée: 24 890 \$

Description: Le projet d'intervention proposé a pour objectif de prévenir l'affiliation des filles de 13 à 17 ans au sein de réseaux de criminalité et d'exploitation sexuelle par une approche de quartier systémique et concertée. Les ateliers socio-artistiques proposés offriront une opportunité d'intervenir sur les facteurs de risque en travaillant sur les facteurs de protection suivants : augmenter la confiance, l'estime, l'affirmation de soi des adolescentes et le renforcement du sentiment d'appartenance à un groupe de paires et d'intervenant(es) de quartier par les moyens artistiques.

Nom de l'organisme: Équipe RDP

Nom du projet: Intervention auprès des jeunes adultes marginalisés de RDP

Période: 6 avril 2022 au 31 décembre 2022

Montant de la contribution recommandée: 163 000 \$

Description: Le projet d'intervention proposé par l'organisme a pour objectif de prévenir l'affiliation jeunes très à risque, entre 16 et 35 ans, au sein de réseaux de criminalité. La présence de 3 travailleurs de rue, permettra d'entrer en contact avec des jeunes en marge, dans un approche de proximité. Le projet prévoit également de rallier les jeunes ciblés dans un lieu pour y faire de l'intervention par des animateurs spécialisés, tout en offrant diverses

activités artistiques et sportives afin d'en faire un espace de socialisation. Les intervenants prévoient également une participation aux tables de concertation afin d'outiller la communauté sur les problématiques constatées sur le terrain.

JUSTIFICATION

Le contexte de violence qui sévit actuellement dans les arrondissements du Nord-Est de Montréal a nécessité la mise en place de nombreuses initiatives communautaires sur le territoire de l'arrondissement. Les projets financés dans le cadre de la bonification du Fonds de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes permettent de poursuivre les projets mis en place en 2021.

Ces diverses initiatives proposées par les organismes de l'arrondissement permettent d'agir en complémentarité sur le phénomène de la violence chez les jeunes. Notamment, les organismes ont proposé d'adapter leurs interventions au contexte actuel et ont développé des projets où l'approche de travail de rue, de milieu et de proximité sont au cœur de leur pratique. Les projets proposés permettent d'intervenir adéquatement, au sein même du milieu de vie des jeunes, dans une approche de «reaching-out». En effet, l'intervention sociale traditionnelle dans un cadre formel de bureau ne permet pas de rejoindre les jeunes en situation de rupture. Ainsi, l'adaptation des approches en intervention psychosociale est primordiale. Les projets présentés permettent également de proposer des espaces adaptés aux jeunes ayant des besoins plus spécifiques et de leur offrir des activités leur permettant d'attendre leur plein potentiel.

Par le biais de ces deux types interventions, l'arrondissement a le souhait de reconduire ces projets afin de poursuivre ce travail significatif ayant pour objectif la réduction de la violence commise et subie, la diminution de la délinquance et des comportements à risque de même que le renforcement du sentiment de sécurité.

Les projets proposés ont été analysés par le comité régional d'analyse de la Ville centre en 2021, et ont fait l'objet d'une recommandation positive pour une reconduction en 2022.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme nécessaire à ce dossier, soit 376 958,08 \$, est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre du Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes pour l'année 2022. Conséquemment, il ne comporte aucune incidence sur le cadre financier de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes pour les mêmes projets au cours des dernières années se résume comme suit :

Organisme	Projet	Soutien accordé			Soutien recommandé 2022	Soutien au projet global
		2019	2020	2021		
Centre de promotion communautaire Le Phare	Prévention de la délinquance à RDP	0 \$	49 168 \$	102 520 \$	110 980,28 \$	67 %
Maison des jeunes de Rivière-des-Prairies	Jeunesse en sécurité	0 \$	0 \$	35 063,80\$	35 063 \$	94 %
Société Ressources-Loisirs de Pointe-aux-Trembles Inc	Bonification du projet Agir contre la violence et la délinquance chez	0 \$	0 \$	32 528,48 \$	43 024,80 \$	100 %

	les filles					
Centre des femmes de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles	Projet d'intervention d'ateliers socio artistique pour adolescentes	0 \$	49 168 \$	24 890 \$	24 890 \$	100 %
Équipe RDP	Intervention auprès des jeunes adultes marginalisés de RDP	0 \$	0 \$	163 000 \$	163 000 \$	77 %

Les clés comptable est la suivante :

2101.0010000.101219.05803.61900.016491.0000.003676.052141.00000.00000 et
1001.0014000.101212.05803.61900.016491.0000.003676.052141.00000.00000

Les numéros de DA sont les suivants : X, X, X, X, X

MONTRÉAL 2030

Ces projets s'inscrivent dans la Priorité 3 du nouveau *Plan de développement durable 2016-2020 Ensemble pour une métropole durable* qui se lit comme suit : « Assurer l'accès à des quartiers durables, à l'échelle humaine et en santé ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La pandémie de COVID-19 a eu de grands impacts sociaux-économiques sur les populations vulnérables et notamment auprès des jeunes. C'est dans ce contexte que l'arrondissement fut ciblé comme étant l'un des quatre secteurs prioritaires de la ville et qu'un financement supplémentaire de 400 000 \$ a été octroyé pour mettre rapidement en place des actions en lien avec la prévention de la violence commise et subie chez les jeunes. Il est nécessaire de maintenir ce soutien aux organismes afin qu'ils poursuivent leurs interventions auprès des jeunes et ainsi assurer leur sécurité.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise en cours, il est difficile de confirmer si ces projets auront besoin d'ajustements ou d'adaptations. Si la situation perdure, la Ville et l'Organisme devront convenir des besoins d'ajustements ou d'adaptations requis.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation du projet ou de chacun des projets.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Anca ENACHE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Yan TREMBLAY, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 23 mars 2022
Yan TREMBLAY, 22 mars 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia COULOMBE
Conseillère en développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

François LE BRUN
Chef de division - culture bibliothèques
patrimoine et expertise

Le : 2022-03-23

**Dossier # : 1223692001**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement de la convention de services de gré à gré avec l'organisme SPCA Lanaudière Basses-Laurentides, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 et octroyer un montant totalisant de 643 860\$, taxes incluses, pour assurer le service de fourrière pour animaux et pour la mise en œuvre du volet de capture, de stérilisation, de relâche et maintien des chats errants (CSRM). Autoriser une dépense maximale à cette fin de 643 860\$. Autoriser l'affectation des surplus de gestion pour un montant de 223 860 \$ et approuver les virements de crédits à cette fin.

Il est recommandé :

- d'approuver le renouvellement de la convention de services professionnels de gré à gré avec l'organisme SPCA Lanaudière Basses-Laurentides, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024, établissant des modalités et conditions de la prestation de services;
- d'octroyer un montant maximal totalisant de 643 860\$, taxes incluses, pour un service de fourrière animale, de contrôle des animaux et pour la mise en œuvre d'un programme de capture, stérilisation, relâche, maintien des chats (CSRM), le cas échéant ;
- d'autoriser l'affectation des surplus de gestion pour un montant de 223 860 \$;
- d'autoriser un virement de crédit à cette fin;
- d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100% par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-12-12 13:03

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223692001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le renouvellement de la convention de services de gré à gré avec l'organisme SPCA Lanaudière Basses-Laurentides, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2024 et octroyer un montant totalisant de 643 860\$, taxes incluses, pour assurer le service de fourrière pour animaux et pour la mise en œuvre du volet de capture, de stérilisation, de relâche et maintien des chats errants (CSRM). Autoriser une dépense maximale à cette fin de 643 860\$. Autoriser l'affectation des surplus de gestion pour un montant de 223 860 \$ et approuver les virements de crédits à cette fin.

CONTENU**CONTEXTE**

Le service de fourrière animale est offert aux citoyens et à l'autorité compétente dans le cadre d'une convention de services. Il inclut notamment, le service d'accueil, le service de cueillette d'animaux, les services d'urgence, d'hébergement, d'euthanasie et de disposition des animaux, le tout en conformité avec le Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012) de la Ville de Montréal.

Il s'agit d'un renouvellement de convention puisque le service de fourrière animale est dispensé par la SPCA Lanaudière Basses-Laurentides depuis le 1 janvier 2022. Ce contrat était d'une durée d'un an et vient à échéance le 31 décembre 2022. L'arrondissement a décidé de poursuivre avec la SPCA Lanaudière Basses-Laurentides pour assurer le service de fourrière pour animaux sur le territoire de l'arrondissement à compter du 1er janvier 2023 pour une période de 2 ans jusqu'au 31 décembre 2024.

En vertu de cette nouvelle convention de services, la SPCA de Lanaudière Basses-Laurentides conserve la gestion du programme CSRM pour le volet capture, stérilisation, relâche et maintien des chats errants. L'organisme mise sur un arrimage avec les citoyens et les agents municipaux chargés du contrôle des animaux afin de poursuivre un programme de capture, stérilisation, relâche et maintien sur le territoire de l'arrondissement. Ce programme a pour but principal de stériliser des chats vivant à l'extérieur sans aucune preuve de propriété.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 30 12 0385: Approuver la convention de services de gré à gré avec l'organisme SPCA

Lanaudière Basses-Laurentides, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 et octroyer un montant totalisant de 265 000\$, taxes incluses, pour assurer le service de fourrière pour animaux et pour la mise en œuvre du volet de capture, de stérilisation, de relâche et maintien des chats errants (CSRM). Autoriser une dépense maximale à cette fin de 265 000\$. Autoriser l'affectation des surplus de gestion pour un montant de 54 900 \$ et approuver les virements de crédits à cette fin.

CA21 30 05 0135 : Autoriser une somme additionnelle de 17 650\$ dans le cadre d'une convention signée entre la Société pour la prévention et la cruauté envers les animaux (SPCA) et l'arrondissement pour la mise en œuvre du Programme de capture, de stérilisation, de relâche et maintien des chats errants (CSRM) pour la période de juillet 2020 à juillet 2021 – sommaire 1204395003.

CA20 30 07 0209 : D'octroyer à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA), un contrat de services pour la mise en œuvre du Programme de capture, de stérilisation, de relâche et maintien des chats errants (CSRM) pour une période d'un an à compter de la signature de la convention (pour la période de juillet 2020 à juillet 2021). D'autoriser une dépense maximale à cette fin de 22 000 \$. Le montant annuel de 22 000 \$ était réparti de la façon suivante : 2019 (9 200 \$) et 2020 (12 800 \$) - sommaire 1204395003.

CA19 30 12 0404 : Octroi d'un contrat au montant de 386 316 \$ à l'entreprise Le Berger Blanc Inc., pour assurer le service de fourrière pour animaux sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles pour une durée de 24 mois à compter du 1er janvier 2020 (appel d'offres public 19-17899 - 1 soumissionnaire). Autorisation d'une dépense approximative de 390 565,48 \$. Autorisation du virement de crédits – sommaire 1194395002.

CA19 30 07 0247: D'octroyer à la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (SPCA), un contrat de services pour la mise en œuvre du Programme de capture, de stérilisation, de relâche et maintien des chats errants (CSRM) pour une période d'un an à compter de la signature de la convention (pour la période de juillet 2019 à juillet 2020). D'autoriser une dépense maximale à cette fin de 22 000 \$. Le montant annuel de 22 000 \$ était réparti de la façon suivante : 2019 (9 200 \$) et 2020 (12 800 \$) - sommaire 1193971004.

DESCRIPTION

La Direction des travaux publics de l'arrondissement a entrepris des pourparlers avec SPCA Lanaudière Basses-Laurentides au cours de l'année 2022 pour renouveler l'entente matière de services relatifs aux animaux sur le territoire de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles, offerte par un organisme à but non lucratif.

La convention de services prévoit en premier lieu la fourniture de service de fourrière animale pour l'intégralité du territoire de l'arrondissement. Ce service vise notamment à assurer la salubrité et la sécurité liées au contrôle des animaux en milieu urbain, ainsi que permettre l'application des dispositions prévues au Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012) de la Ville de Montréal. Puisque la Ville ne dispose pas encore des installations nécessaires permettant d'assurer le service de fourrière animale sur notre territoire, le recours à un organisme spécialisé et reconnu dans le domaine est requis.

Dans un second lieu, la présente entente a pour objet de définir les devoirs et obligations des parties pour mener à bien un programme de capture, stérilisation, relâche et maintien des chats errants sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. L'objectif principal étant de stabiliser des colonies de chats errants à l'intérieur de l'arrondissement.

Les chats errants attrapés sont pris en charge par un vétérinaire de l'organisme qui prodigue notamment l'examen, le vaccin et la stérilisation des bêtes. Enfin, la pointe de leur oreille gauche est taillée afin d'identifier adéquatement les animaux stérilisés, il s'agit d'une marque universellement reconnue.

Une fois le chat stérilisé, les parties impliquées s'assurent qu'une fois ramené dans leur milieu extérieur, l'animal sera nourri et aura un endroit isolé et sec pour se réfugier quand le climat devient hostile. Les intervenants cherchent à travailler directement avec des gens qui se préoccupent de ces chats afin de soutenir leur travail.

Ce tableau indique le nombre d'interventions effectuées lors des trois dernières années.

	Castration	Hystérectomie	Euthanasie	Total
2020	100	145	11	256
2021	106	122	4	232
2022	80	73	5	158
Total	286	340	20	646

L'arrondissement priorise les efforts de stérilisation d'une majorité de chats au sein d'une même colonie de façon à stabiliser la population de celle-ci plutôt que de stériliser aléatoirement des issus de différentes colonies. La méthode CSRM a donc un impact direct qui se ressent immédiatement dans une région donnée si la méthode est adéquatement appliquée.

Le contrat est valide pour une période de deux (2) ans, débutant le 1er janvier 2023 et se terminant le 31 décembre 2024. Une clause permettant à l'arrondissement de mettre fin à tout moment à ce contrat, suite à un avis écrit préalable de trente (30) jours, y est prévue.

JUSTIFICATION

Le service de fourrière animale vise notamment à assurer la salubrité et la sécurité liées au contrôle des animaux en milieu urbain, ainsi qu'à permettre l'application des dispositions prévues au Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012) de la Ville de Montréal. Puisque la Ville ne dispose pas encore des installations nécessaires permettant d'assurer le service de fourrière animale sur notre territoire, le recours à un mandataire spécialisé et reconnu dans le domaine est requis.

L'organisme SPCA Lanaudière Basses-Laurentides est un OBNL qui consacre ses ressources et son expertise pour le bien-être des animaux de compagnie depuis plus de 10 ans. L'organisme oriente ses actions vers les adoptions, la stérilisation, les soins vétérinaires et la sensibilisation. Il exerce également des euthanasies par injection, lorsqu'elles sont strictement justifiées et autorisées par un vétérinaire. En somme, la SPCA Lanaudière Basses-Laurentides met de l'avant le principe de protection de la vie sur lequel elle se fonde et consacre beaucoup de leurs efforts à trouver un foyer d'adoption aux animaux qui leur sont confiés. Cette vision est grandement partagée par l'arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles et ses concitoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le financement, les écritures et les virements, reliés au montant maximum de 643 860 \$, taxes incluses, sont documentés à l'intervention financière, soit la certification de fonds, jointe au présent dossier.

MONTRÉAL 2030

La présente entente s'arrime avec l'une des priorités du plan stratégique, soit d'offrir à

l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'organisme mandataire s'assurera de déployer les mesures appropriées pour protéger les citoyens ainsi que ses employés en respect des consignes sanitaires émises par le gouvernement dans le contexte de la COVID-19. Il est possible que certaines prestations de services soient modifiées, voire annulées selon l'évolution des directives sanitaires gouvernementales. Des mécanismes ont été prévus, le cas échéant, afin de permettre à l'organisme mandataire d'effectuer des ajustements à son offre de service, sous réserve d'une approbation préalable par le responsable désigné de l'Arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion de la nouvelle convention de services et la diffusion des informations pertinentes aux citoyens, aux organismes et aux établissements d'affaires sera principalement prise en charge par l'équipe Relations avec les citoyens et communications de l'arrondissement par le biais des différentes plates-formes de diffusion dont dispose l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

21 décembre 2022 : Approbation au CA

1 janvier 2023 : Entrée de la convention de services

31 décembre 2024 : Fin de la convention de services 2023-2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe (Dalila FLEURANT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 6 décembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frederic BLAIS
chef(fe) de section - travaux deneigement
(arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Christian LAUZON
Chef TP

Le : 2022-12-06



Dossier # : 1228274005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) et au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4), de prendre en charge les travaux de réfection à la Maison Émeril-Pépin (ouvrage 1076), située au 7110 boul. Gouin Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Il est recommandé,
D'offrir au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) et au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4), de prendre en charge les travaux de réfection à la Maison Émeril-Pépin (ouvrage 1076), située au 7110 boul. Gouin Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-12-12 12:53

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1228274005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Offrir au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) et au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4), de prendre en charge les travaux de réfection à la Maison Émeril-Pépin (ouvrage 1076), située au 7110 boul. Gouin Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire décisionnel vise à offrir au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) et au Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), en vertu du deuxième alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ., c. C-11.4), de prendre en charge les travaux de réfection à la Maison du Ruisseau-De Montigny (Émeril-Pépin), située au 7110 boul. Gouin Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

L'arrondissement s'engage à remettre au SGPI et au SGPMRS les plans et devis pour commentaires et approbation avant la réalisation des travaux ainsi que toute autre documentation requise à la réalisation du projet.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La Maison Émeril-Pépin, aussi appelée Maison du Ruisseau-De Montigny fut construite en 1865. Ce bâtiment n'a pas de statut en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, toutefois, il est listé comme ayant une "valeur patrimoniale exceptionnelle" (maison rurale) dans le cahier *Évaluation du patrimoine urbain - Arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-E st*, préparé par la Ville en 2005 (page 35). Le statut de valeur patrimoniale exceptionnelle se traduit dans la réglementation de zonage par des critères de PIIA destinés à encadrer les transformations possibles de ce type de bâtiment (demande de permis). Or dans une éventuelle remise à niveau, ceci devra être pris en compte.

Jusqu'à sa prise en charge par la Ville en 2008, la maison servait de résidence familiale. Aucune transformation ou rénovation n'a eu lieu à l'intérieur depuis.

Le SGPMRS a procédé à quelques travaux extérieurs : démolition des balcons et installation

d'un balcon préfabriqué à l'avant, restauration des murs de fondation en pierre de moellons.

Le garage indépendant de la maison est effondré.

JUSTIFICATION

La Maison Émeril-Pépin est située stratégiquement à l'ouest de l'autoroute 25, sur le boulevard Gouin dans le quartier Rivière-des-Prairies. Cette maison est appelée à devenir la porte d'entrée de l'arrondissement, de la promenade sur Gouin (projet Poussette), du futur parc de l'île Lapierre et du Ruisseau-De Montigny. Elle pourra servir de halte pour les piétons, cyclistes et autres visiteurs de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses liées aux travaux de réfection seront assumés par le SGPI. Le projet est inscrit au PDI 2024-2026.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit d'un dossier de nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où le SGPI et le SGPMRS n'autorisent pas la délégation de pouvoir en vertu de l'article 85, la réalisation des travaux serait compromise.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Échéancier préliminaire

- Décembre 2022 : Demande d'article 85 du conseil municipal en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville;
- Juin 2023 : Octroi du contrat de services professionnels pour l'élaboration d'un PFT;
- Juin 2024 : Octroi du contrat de services professionnels pour l'élaboration des plans et devis;
- Juin 2025 : Début des travaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Sophie LALONDE, Service de la gestion et planification des immeubles
Louise-Hélène LEFEBVRE, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Joseph ARAJ, 9 décembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Véronique BÉLAND
gestionnaire immobilier

ENDOSSÉ PAR

Christian LAUZON
c/d voirie <<arr.>60000>>

Le : 2022-12-09



Dossier # : 1226425005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'augmenter la densité de construction à l'intérieur d'un secteur d'emplois délimité par les boulevards Henri-Bourassa, Métropolitain et St-Jean-Baptiste, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

ATTENDU la recommandation du comité Comité Jacques-Viger datée du 18 octobre 2021;

Il est recommandé :

De donner un avis de motion et d'adopter le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relatif à la densité de construction afin d'introduire un secteur de densité 20-04 à même le secteur de densité 20-09 et des parties des secteurs de densité 20-06 et 20-T1, compris à l'intérieur du secteur d'emplois délimité par les boulevards Henri-Bourassa, Métropolitain et St-Jean-Baptiste, sur le flanc nord de l'Autoroute 40.

Une révision des balises de densité, telle que demandée, s'avère un prérequis nécessaire au développement et à la revitalisation de ce secteur à vocation économique, hautement stratégique pour l'arrondissement. Une telle action permettra :

- de favoriser la réalisation d'un projet industriel structurant, initié par le Service de développement économique, qui constituera le fer de lance du développement du SIPI;
- de permettre la construction de bâtiments industriels de plus grand gabarit facilitant l'aménagement de serres de production maraîchères, ou autres cultures, sur le toit des futurs bâtiments;
- d'occuper adéquatement le dernier grand terrain industriel du secteur appartenant à la Ville de Montréal et destiné à vocation économique;
- de profiter des programmes en place afin de régler l'important passif environnemental caractérisant ce terrain en attachant cette opération avec la venue d'un projet industriel de grande valeur;
- d'initier une véritable revitalisation industrielle à l'intérieur de ce quadrilatère par l'adoption du Plan directeur du SIPI, la décontamination du terrain, la réalisation d'un projet exemplaire mené par le SDÉ et, enfin, par la mise en place d'un nouvelles

balises réglementaires permettant des projets plus structurants et mieux conçus;
· d'adopter des barèmes de densité correspondant à celles en place dans la majorité des zones d'emplois de l'arrondissement et permettant de tirer un meilleur potentiel des terrains du secteur visé.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-12-12 13:48

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1226425005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'augmenter la densité de construction à l'intérieur d'un secteur d'emplois délimité par les boulevards Henri-Bourassa, Métropolitain et St-Jean-Baptiste, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la foulée de la Déclaration de l'Est signée en 2018, la Ville de Montréal s'est engagée auprès du gouvernement du Québec à adopter une vision de développement économique pour l'est de son territoire ainsi qu'un plan d'intervention pour constituer des pôles d'emplois là où se trouvent deux vastes secteurs à revitaliser et à développer.

Le Plan directeur du Secteur Industriel de la Pointe-de-l'Île (SIPI) a comme but de définir et identifier les interventions prioritaires et structurantes pour le développement de l'un de ces deux secteurs, soit celui localisé à l'intérieur de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. Cette démarche de planification s'inscrit dans un contexte particulier où la Ville de Montréal dispose d'une enveloppe de 100 M\$ accordée par le Gouvernement du Québec pour la décontamination et la revalorisation des terrains de l'Est de Montréal.

Le concept d'aménagement proposé par le Plan directeur identifie trois pôles d'emplois à l'intérieur du SIPI. Celui prévu à RDP-PAT prendra forme dans le périmètre formé par les boulevards St-Jean-Baptiste, Henri-Bourassa et Métropolitain. La Ville de Montréal y détient deux grands terrains à vocation industrielle. Un projet de développement innovant est en cours de planification par le Service de développement économique et ses partenaires sur l'un de ces terrains, soit le lot 3 926 169. Il s'agit d'un projet de pôle industriel d'innovation en bioalimentaire et économie circulaire, doté d'une serre de plus de 20 000 mètres carrés sur le toit du futur bâtiment qui sera utilisée pour de la production maraîchère.

Le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi que la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement en vigueur à l'intérieur de cette zone doivent conséquemment être ajustés afin de répondre favorablement aux ambitions de cette importante démarche de planification et accueillir le projet phare planifié par la Ville de Montréal.

L'adoption du Plan directeur du SIPI est attendue à la fin de l'année 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire décisionnel 1226425006 (en cours) - Procédure d'adoption du règlement RCA09-Z01-048 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) de manière à modifier

certaines dispositions applicables aux zones 521 et 522.».

DESCRIPTION

Site :

Le terrain visé par le projet de développement, de même que le secteur retenu pour la constitution d'un pôle d'emplois sur le territoire de l'arrondissement RDP-PAT font partie d'une vaste affectation "Secteur d'emplois" au Plan d'urbanisme qui s'étend sur toute la partie centrale du territoire de l'arrondissement. La densité de construction autorisée y est relativement faible, à l'instar d'une longue étendue territoriale (secteur 20-06) allant de la rue Sherbrooke, jusqu'au boulevard Gouin, au nord, dans lequel se trouve notamment les installations de Suncor et d'Energir, l'usine d'épuration des eaux usées de l'agglomération, un site d'entreposage des neiges usées, les vastes installations d'Hydro-Québec, le centre de distribution de Metro Inc. ainsi qu'un chapelet de terrains affectés à des fins de conservation.

Le quadrilatère à l'étude se démarque de l'ensemble décrit au paragraphe précédent par un morcellement foncier plus élevé et par la présence d'activités historiquement orientées sur le transport et la distribution ainsi que sur le domaine de l'automobile. L'occupation de ces espaces n'est pas optimale et s'aliène littéralement du potentiel élevé qu'offre un emplacement privilégié en bordure des grands axes de transports routiers.

Les trois artères majeures qui cernent ce secteur sont flanqués d'un cadre bâti hétéroclite, de faible qualité et dont la disposition désordonnée des implantations et des volumes contribue vainement à la constitution d'une vitrine architecturale relevée le long du réseau artériel d'agglomération.

Il demeure étonnant qu'un secteur d'emplois aussi stratégique n'ait pas hérité de balises de densité identiques, voire supérieures, à celles promulguées dans la plupart des zones industrielles de l'arrondissement qui, situées dans un secteur de densité 20-04, profitent d'un seuil maximal d'implantation plus généreux ainsi que des gabarits de bâtiments supérieurs.

Modification au Plan d'urbanisme :

Le présent projet de règlement apporte des modifications à la **carte 1.1, intitulée « Les secteurs établis, les secteurs à construire et les secteurs à transformer »** et à la **carte 3.1.2, intitulée « La densité de construction »** faisant partie intégrante de la partie 1 du Plan d'urbanisme (04-047).

En premier lieu, le projet de règlement implique le retrait, à la carte 1.1, de toute référence à un secteur à transformer, pour le quadrilatère visé. Celui-ci sera dorénavant intégralement désigné comme étant un secteur établi.

La seconde modification souhaitée vise l'ajout d'un secteur de densité 20-04 à même le secteur de densité 20-09 et des parties des secteurs de densité 20-06 et 20-T1, compris à l'intérieur du secteur d'emplois délimité par les boulevards Henri-Bourassa, Métropolitain et St-Jean-Baptiste, sur le flanc nord de l'Autoroute 40.

Caractéristiques	AVANT			APRÈS
Type de secteur	20-06	20-09	20-T1	20-04
Nombre d'étages	1 à 2	1 à 2	1 à 3	1 à 3
Taux d'implantation	Faible	Faible	Faible	Faible ou moyen
C.O.S	-	-	0.15 à 1.5	-

Le secteur 20-04 proposé dans la présente démarche est celui qui couvre la plupart des parcs industriels de l'arrondissement.

Étapes subséquentes :

Suite à la modification au Plan d'urbanisme proposée dans le présent sommaire, l'arrondissement amendera dans un premier temps son règlement de zonage (RCA09-Z01) de façon à majorer certains paramètres de densité de construction (nombre d'étages, hauteur des bâtiments, taux d'implantation au sol et coefficient d'occupation du sol...) pour les zones 521 et 522.

De plus, l'arrondissement entreprendra un exercice de planification locale afin de définir des balises d'encadrement des futures constructions industrielles, une stratégie de mise en valeur des espaces naturels ainsi qu'une réflexion sur la contribution de ce quadrilatère au réseau vert de l'est (Pôle nature).

Enfin, le Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architectural de l'arrondissement (RCA09-PIIA01) sera également amendé, au printemps 2023, afin d'introduire des objectifs et critères d'encadrement spécifiques aux futurs projets de construction, de transformation et d'aménagements extérieurs, qui verront le jour à l'intérieur des zones 521, 522 et une partie de la zone 523.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques estime que la modification au Plan d'urbanisme suggérée est souhaitable pour les raisons suivantes :

- d'initier une révision des balises de densité applicables à l'intérieur de ce secteur à vocation économique, hautement stratégique pour l'arrondissement;
- de favoriser la réalisation d'un projet industriel structurant, initié par le Service de développement économique, qui constituera le fer de lance du développement du SIPI;
- de permettre la construction de bâtiments industriels de plus grand gabarit favorisant l'aménagement de serres de production maraîchères, ou autres cultures, sur le toit des futurs bâtiments;
- d'occuper adéquatement le dernier grand terrain industriel du secteur appartenant à la Ville de Montréal et destiné à vocation économique;
- de profiter des programmes en place afin de régler l'important passif environnemental caractérisant ce terrain en attachant cette opération avec la venue d'un projet industriel de grande valeur;
- d'initier une véritable revitalisation industrielle à l'intérieur de ce quadrilatère par l'adoption du Plan directeur du SIPI, la décontamination du terrain, la réalisation d'un projet exemplaire mené par le SDÉ et, enfin, par la mise en place d'un nouvelles balises réglementaires permettant des projets plus structurants et mieux conçus;
- d'adopter des barèmes de densité correspondant à celles en place dans la majorité des zones d'emplois de l'arrondissement et permettant de tirer un meilleur potentiel des terrains du secteur visé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

La modification du Plan d'urbanisme s'inscrit dans la démarche du plan stratégique « Montréal 2030 » en contribuant à l'atteinte d'une priorité :

- Priorité 4 : Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité;

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La modification demandée s'inscrit dans une démarche planifiée de revitalisation de nos secteurs industriels dévitalisés.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Comité Jacques-Viger : 24 septembre 2021 - Avis final : 18 octobre 2021
- Comité consultatif d'urbanisme : 9 décembre 2022
- Présentation d'un avis de motion et adoption d'un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme au conseil d'arrondissement : 21 décembre 2022
- Assemblée de consultation publique :
- Soumission du procès verbal de la consultation publique sur le projet de règlement au conseil d'arrondissement :
- Approbation du projet de règlement par le comité exécutif :
- Adoption du règlement, avec ou sans changement, par le conseil municipal :
- Publication de l'entrée en vigueur du règlement après examen de l'analyse de conformité (CMQ) :

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline LÉPINE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 12 décembre 2022
Caroline LÉPINE, 11 décembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yann LESSNICK
Chef de division urbanisme, permis et
inspection

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2022-12-12

**Dossier # : 1226425005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'augmenter la densité de construction à l'intérieur d'un secteur d'emplois délimité par les boulevards Henri-Bourassa, Métropolitain et St-Jean-Baptiste, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

ATTENDU la recommandation du comité Comité Jacques-Viger datée du 18 octobre 2021;

Il est recommandé :

De donner un avis de motion et d'adopter le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relatif à la densité de construction afin d'introduire un secteur de densité 20-04 à même le secteur de densité 20-09 et des parties des secteurs de densité 20-06 et 20-T1, compris à l'intérieur du secteur d'emplois délimité par les boulevards Henri-Bourassa, Métropolitain et St-Jean-Baptiste, sur le flanc nord de l'Autoroute 40.

Une révision des balises de densité, telle que demandée, s'avère un prérequis nécessaire au développement et à la revitalisation de ce secteur à vocation économique, hautement stratégique pour l'arrondissement. Une telle action permettra :

- de favoriser la réalisation d'un projet industriel structurant, initié par le Service de développement économique, qui constituera le fer de lance du développement du SIPI;
- de permettre la construction de bâtiments industriels de plus grand gabarit facilitant l'aménagement de serres de production maraîchères, ou autres cultures, sur le toit des futurs bâtiments;
- d'occuper adéquatement le dernier grand terrain industriel du secteur appartenant à la Ville de Montréal et destiné à vocation économique;
- de profiter des programmes en place afin de régler l'important passif environnemental caractérisant ce terrain en attachant cette opération avec la venue d'un projet industriel de grande valeur;
- d'initier une véritable revitalisation industrielle à l'intérieur de ce quadrilatère par l'adoption du Plan directeur du SIPI, la décontamination du terrain, la réalisation d'un projet exemplaire mené par le SDÉ et, enfin, par la mise en place d'un nouvelles balises réglementaires permettant des projets plus structurants et mieux conçus;
- d'adopter des barèmes de densité correspondant à celles en place dans la majorité

des zones d'emplois de l'arrondissement et permettant de tirer un meilleur potentiel des terrains du secteur visé.

Signé par

Le

Signataire :

Alain DUFORT
Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Service aux citoyens

IDENTIFICATION

Dossier # :1226425005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'augmenter la densité de construction à l'intérieur d'un secteur d'emplois délimité par les boulevards Henri-Bourassa, Métropolitain et St-Jean-Baptiste, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOISVERT
Secrétaire- Recherchiste

IDENTIFICATION

Dossier # :1226425005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Adoption d'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'augmenter la densité de construction à l'intérieur d'un secteur d'emplois délimité par les boulevards Henri-Bourassa, Métropolitain et St-Jean-Baptiste, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la foulée de la Déclaration de l'Est signée en 2018, la Ville de Montréal s'est engagée auprès du gouvernement du Québec à adopter une vision de développement économique pour l'est de son territoire ainsi qu'un plan d'intervention pour constituer des pôles d'emplois là où se trouvent deux vastes secteurs à revitaliser et à développer.

Le Plan directeur du Secteur Industriel de la Pointe-de-l'Île (SIPI) a comme but de définir et identifier les interventions prioritaires et structurantes pour le développement de l'un de ces deux secteurs, soit celui localisé à l'intérieur de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. Cette démarche de planification s'inscrit dans un contexte particulier où la Ville de Montréal dispose d'une enveloppe de 100 M\$ accordée par le Gouvernement du Québec pour la décontamination et la revalorisation des terrains de l'Est de Montréal.

Le concept d'aménagement proposé par le Plan directeur identifie trois pôles d'emplois à l'intérieur du SIPI. Celui prévu à RDP-PAT prendra forme dans le périmètre formé par les boulevards St-Jean-Baptiste, Henri-Bourassa et Métropolitain. La Ville de Montréal y détient deux grands terrains à vocation industrielle. Un projet de développement innovant est en cours de planification par le Service de développement économique et ses partenaires sur l'un de ces terrains, soit le lot 3 926 169. Il s'agit d'un projet de pôle industriel d'innovation en bioalimentaire et économie circulaire, doté d'une serre de plus de 20 000 mètres carrés sur le toit du futur bâtiment qui sera utilisée pour de la production maraîchère.

Le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal ainsi que la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement en vigueur à l'intérieur de cette zone doivent conséquemment être ajustés afin de répondre favorablement aux ambitions de cette importante démarche de planification et accueillir le projet phare planifié par la Ville de Montréal.

L'adoption du Plan directeur du SIPI est attendue à la fin de l'année 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire décisionnel 1226425006 (en cours) - Procédure d'adoption du règlement RCA09-Z01-048 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) de manière à modifier

certaines dispositions applicables aux zones 521 et 522.».

DESCRIPTION

Site :

Le terrain visé par le projet de développement, de même que le secteur retenu pour la constitution d'un pôle d'emplois sur le territoire de l'arrondissement RDP-PAT font partie d'une vaste affectation "Secteur d'emplois" au Plan d'urbanisme qui s'étend sur toute la partie centrale du territoire de l'arrondissement. La densité de construction autorisée y est relativement faible, à l'instar d'une longue étendue territoriale (secteur 20-06) allant de la rue Sherbrooke, jusqu'au boulevard Gouin, au nord, dans lequel se trouve notamment les installations de Suncor et d'Energir, l'usine d'épuration des eaux usées de l'agglomération, un site d'entreposage des neiges usées, les vastes installations d'Hydro-Québec, le centre de distribution de Metro Inc. ainsi qu'un chapelet de terrains affectés à des fins de conservation.

Le quadrilatère à l'étude se démarque de l'ensemble décrit au paragraphe précédent par un morcellement foncier plus élevé et par la présence d'activités historiquement orientées sur le transport et la distribution ainsi que sur le domaine de l'automobile. L'occupation de ces espaces n'est pas optimale et s'aliène littéralement du potentiel élevé qu'offre un emplacement privilégié en bordure des grands axes de transports routiers.

Les trois artères majeures qui cernent ce secteur sont flanqués d'un cadre bâti hétéroclite, de faible qualité et dont la disposition désordonnée des implantations et des volumes contribue vainement à la constitution d'une vitrine architecturale relevée le long du réseau artériel d'agglomération.

Il demeure étonnant qu'un secteur d'emplois aussi stratégique n'ait pas hérité de balises de densité identiques, voire supérieures, à celles promulguées dans la plupart des zones industrielles de l'arrondissement qui, situées dans un secteur de densité 20-04, profitent d'un seuil maximal d'implantation plus généreux ainsi que des gabarits de bâtiments supérieurs.

Modification au Plan d'urbanisme :

Le présent projet de règlement apporte des modifications à la **carte 1.1, intitulée « Les secteurs établis, les secteurs à construire et les secteurs à transformer »** et à la **carte 3.1.2, intitulée « La densité de construction »** faisant partie intégrante de la partie 1 du Plan d'urbanisme (04-047).

En premier lieu, le projet de règlement implique le retrait, à la carte 1.1, de toute référence à un secteur à transformer, pour le quadrilatère visé. Celui-ci sera dorénavant intégralement désigné comme étant un secteur établi.

La seconde modification souhaitée vise l'ajout d'un secteur de densité 20-04 à même le secteur de densité 20-09 et des parties des secteurs de densité 20-06 et 20-T1, compris à l'intérieur du secteur d'emplois délimité par les boulevards Henri-Bourassa, Métropolitain et St-Jean-Baptiste, sur le flanc nord de l'Autoroute 40.

Caractéristiques	AVANT			APRÈS
Type de secteur	20-06	20-09	20-T1	20-04
Nombre d'étages	1 à 2	1 à 2	1 à 3	1 à 3
Taux d'implantation	Faible	Faible	Faible	Faible ou moyen
C.O.S	-	-	0.15 à 1.5	-

Le secteur 20-04 proposé dans la présente démarche est celui qui couvre la plupart des parcs industriels de l'arrondissement.

Étapes subséquentes :

Suite à la modification au Plan d'urbanisme proposée dans le présent sommaire, l'arrondissement amendera dans un premier temps son règlement de zonage (RCA09-Z01) de façon à majorer certains paramètres de densité de construction (nombre d'étages, hauteur des bâtiments, taux d'implantation au sol et coefficient d'occupation du sol...) pour les zones 521 et 522.

De plus, l'arrondissement entreprendra un exercice de planification locale afin de définir des balises d'encadrement des futures constructions industrielles, une stratégie de mise en valeur des espaces naturels ainsi qu'une réflexion sur la contribution de ce quadrilatère au réseau vert de l'est (Pôle nature).

Enfin, le Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architectural de l'arrondissement (RCA09-PIIA01) sera également amendé, au printemps 2023, afin d'introduire des objectifs et critères d'encadrement spécifiques aux futurs projets de construction, de transformation et d'aménagements extérieurs, qui verront le jour à l'intérieur des zones 521, 522 et une partie de la zone 523.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et des études techniques estime que la modification au Plan d'urbanisme suggérée est souhaitable pour les raisons suivantes :

- d'initier une révision des balises de densité applicables à l'intérieur de ce secteur à vocation économique, hautement stratégique pour l'arrondissement;
- de favoriser la réalisation d'un projet industriel structurant, initié par le Service de développement économique, qui constituera le fer de lance du développement du SIPI;
- de permettre la construction de bâtiments industriels de plus grand gabarit favorisant l'aménagement de serres de production maraîchères, ou autres cultures, sur le toit des futurs bâtiments;
- d'occuper adéquatement le dernier grand terrain industriel du secteur appartenant à la Ville de Montréal et destiné à vocation économique;
- de profiter des programmes en place afin de régler l'important passif environnemental caractérisant ce terrain en attachant cette opération avec la venue d'un projet industriel de grande valeur;
- d'initier une véritable revitalisation industrielle à l'intérieur de ce quadrilatère par l'adoption du Plan directeur du SIPI, la décontamination du terrain, la réalisation d'un projet exemplaire mené par le SDÉ et, enfin, par la mise en place d'un nouvelles balises réglementaires permettant des projets plus structurants et mieux conçus;
- d'adopter des barèmes de densité correspondant à celles en place dans la majorité des zones d'emplois de l'arrondissement et permettant de tirer un meilleur potentiel des terrains du secteur visé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

La modification du Plan d'urbanisme s'inscrit dans la démarche du plan stratégique « Montréal 2030 » en contribuant à l'atteinte d'une priorité :

- Priorité 4 : Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité;

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La modification demandée s'inscrit dans une démarche planifiée de revitalisation de nos secteurs industriels dévitalisés.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Comité Jacques-Viger : 24 septembre 2021 - Avis final : 18 octobre 2021
- Comité consultatif d'urbanisme : 9 décembre 2022
- Présentation d'un avis de motion et adoption d'un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme au conseil d'arrondissement : 21 décembre 2022
- Assemblée de consultation publique :
- Soumission du procès verbal de la consultation publique sur le projet de règlement au conseil d'arrondissement :
- Approbation du projet de règlement par le comité exécutif :
- Adoption du règlement, avec ou sans changement, par le conseil municipal :
- Publication de l'entrée en vigueur du règlement après examen de l'analyse de conformité (CMQ) :

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Caroline LÉPINE, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 12 décembre 2022
Caroline LÉPINE, 11 décembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yann LESSNICK
Chef de division urbanisme, permis et
inspection

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2022-12-12



Dossier # : 1226425006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA09-Z01-048 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) de manière à modifier certaines dispositions applicables aux zones 521 et 522.»

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 décembre 2022, il est recommandé :
D'adopter, le projet de règlement numéro RCA09-Z01-048 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) de manière à modifier certaines dispositions applicables aux zones 521 et 522.» - District de Pointe-aux-Trembles.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-12-12 15:00

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1226425006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA09-Z01-048 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) de manière à modifier certaines dispositions applicables aux zones 521 et 522.»

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan directeur du Secteur Industriel de la Pointe-de-l'Île (SIPI) en voie d'être adopté identifie trois pôles d'emplois à l'intérieur du territoire visé par cet exercice de planification mené par le Service de développement économique de la Ville; de Montréal. Le pôle d'emplois prévu à RDP-PAT prendra forme dans le périmètre formé par les boulevards St-Jean-Baptiste, Henri-Bourassa et Métropolitain, à l'intérieur duquel la Ville de Montréal y détient deux grands terrains à vocation industrielle. Un projet de développement innovant est en cours de planification par le Service de développement économique et ses partenaires sur l'un de ces terrains, soit le lot 3 926 169. Il s'agit d'un projet de pôle industriel d'innovation en bioalimentaire et économie circulaire, doté d'une serre de plus de 20 000 mètres carrés sur le toit du futur bâtiment qui sera utilisée pour de la production maraîchère. La réglementation d'urbanisme de l'arrondissement en vigueur à l'intérieur de cette zone doit conséquemment être ajustée afin de répondre favorablement aux ambitions de cette importante démarche de planification et accueillir le projet phare planifié par la Ville de Montréal. Le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal sera également modifié au niveau des secteurs de densification.

L'adoption du Plan directeur du SIPI est attendue à la fin de l'année 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire décisionnel 1226425005 (en cours) - Adoption d'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'augmenter la densité de construction à l'intérieur d'un secteur d'emplois délimité par les boulevards Henri-Bourassa, Métropolitain et St-Jean-Baptiste, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

DESCRIPTION

Le présent amendement réglementaire propose, pour les zones 521 et 522, de réviser les paramètres de densité suivants : Taux maximum d'implantation au sol, nombre d'étages maximum, hauteur maximale d'un bâtiment et coefficient maximal d'occupation du sol. De plus, la projet d'amendement vise à interdire les construction à toit à versants dans la zone

521.

Le contenu du règlement est résumé au tableau suivant:

Article du présent règlement RCA09-Z01-048	Chapitre modifié du règlement RCA09-Z01	Article ou section modifiés du règlement RCA09-Z01	But visé de la modification
1	S.O.	S.O.	Préambule du règlement
2*	Chapitre 16	Grilles des zones 521 et 522	Grille 521 : Retirer type de toit à versants, révision du nombre d'étages maximum (3), de la hauteur maximale en mètres (18 m), du taux maximal d'implantation au sol (70%), et du coefficient maximal d'occupation du sol (2); Grille 522 : Révision du nombre d'étages maximum (3), de la hauteur maximale en mètres (18 m), du taux maximal d'implantation au sol (70%), et du coefficient maximal d'occupation du sol (2);
3	S.O.	S.O.	Entrée en vigueur du règlement.

Les dispositions prévues à l'article 2 de ce projet sont susceptibles d'approbation référendaire. Les articles concernés sont identifiés par un astérisque au tableau.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :

D'adopter le règlement numéro RCA09-Z01-048 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) de manière à modifier certaines dispositions applicables aux zones 521 et 522.» – District de Pointe-aux-Trembles.

La Direction du développement du territoire et des études techniques estime que la modification au règlement de zonage suggérée est souhaitable car elle permet :

- d'initier une révision des balises de densité applicables à l'intérieur de ce secteur à vocation économique, hautement stratégique pour l'arrondissement;
- de favoriser la réalisation d'un projet industriel structurant, initié par le Service de développement économique, qui constituera le fer de lance du développement du SIPI;
- de permettre la construction de bâtiments industriels de plus grand gabarit favorisant l'aménagement de serres de production maraîchères, ou autres cultures, sur le toit des futurs bâtiments;
- d'occuper adéquatement les derniers grands terrains industriels du secteur appartenant à la Ville de Montréal et destiné à vocation économique;
- de profiter des programmes en place afin de régler l'important passif environnemental caractérisant ce terrain en attachant cette opération avec la venue d'un projet industriel de grande valeur;
- d'initier une véritable revitalisation industrielle à l'intérieur de ce quadrilatère par l'adoption du Plan directeur du SIPI, la décontamination du terrain, la réalisation d'un projet exemplaire mené par le SDÉ et, enfin, par la mise en place d'un nouvelles balises réglementaires permettant des projets plus structurants et mieux conçus;
- d'adopter des barèmes de densité correspondant à celles en place dans la majorité des zones d'emplois de l'arrondissement et permettant de tirer un meilleur potentiel des terrains du secteur visé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

La modification au Règlement de zonage de l'arrondissement s'inscrit dans la démarche du plan stratégique « Montréal 2030 » en contribuant à l'atteinte d'une priorité :

- Priorité 4 : Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité;

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La modification demandée s'inscrit dans une démarche planifiée de revitalisation de nos secteurs industriels dévitalisés.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dossier soumis au secrétaire du CCU : le 7 décembre 2022
Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : soumis à la séance du 9 décembre 2022
Procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 12 décembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yann LESSNICK
Chef de division urbanisme, permis et
inspection

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-12-12

Luc CASTONGUAY
Directeur



Dossier # : 1226425006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA09-Z01-048 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) de manière à modifier certaines dispositions applicables aux zones 521 et 522.»

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 9 décembre 2022, il est recommandé :
D'adopter, le projet de règlement numéro RCA09-Z01-048 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) de manière à modifier certaines dispositions applicables aux zones 521 et 522.» - District de Pointe-aux-Trembles.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-12-12 15:00

Signataire : Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1226425006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA09-Z01-048 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) de manière à modifier certaines dispositions applicables aux zones 521 et 522.»

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan directeur du Secteur Industriel de la Pointe-de-l'Île (SIPI) en voie d'être adopté identifie trois pôles d'emplois à l'intérieur du territoire visé par cet exercice de planification mené par le Service de développement économique de la Ville; de Montréal. Le pôle d'emplois prévu à RDP-PAT prendra forme dans le périmètre formé par les boulevards St-Jean-Baptiste, Henri-Bourassa et Métropolitain, à l'intérieur duquel la Ville de Montréal y détient deux grands terrains à vocation industrielle. Un projet de développement innovant est en cours de planification par le Service de développement économique et ses partenaires sur l'un de ces terrains, soit le lot 3 926 169. Il s'agit d'un projet de pôle industriel d'innovation en bioalimentaire et économie circulaire, doté d'une serre de plus de 20 000 mètres carrés sur le toit du futur bâtiment qui sera utilisée pour de la production maraîchère. La réglementation d'urbanisme de l'arrondissement en vigueur à l'intérieur de cette zone doit conséquemment être ajustée afin de répondre favorablement aux ambitions de cette importante démarche de planification et accueillir le projet phare planifié par la Ville de Montréal. Le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal sera également modifié au niveau des secteurs de densification.

L'adoption du Plan directeur du SIPI est attendue à la fin de l'année 2022.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaire décisionnel 1226425005 (en cours) - Adoption d'un règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'augmenter la densité de construction à l'intérieur d'un secteur d'emplois délimité par les boulevards Henri-Bourassa, Métropolitain et St-Jean-Baptiste, dans le district de Pointe-aux-Trembles.

DESCRIPTION

Le présent amendement réglementaire propose, pour les zones 521 et 522, de réviser les paramètres de densité suivants : Taux maximum d'implantation au sol, nombre d'étages maximum, hauteur maximale d'un bâtiment et coefficient maximal d'occupation du sol. De plus, la projet d'amendement vise à interdire les construction à toit à versants dans la zone

521.

Le contenu du règlement est résumé au tableau suivant:

Article du présent règlement RCA09-Z01-048	Chapitre modifié du règlement RCA09-Z01	Article ou section modifiés du règlement RCA09-Z01	But visé de la modification
1	S.O.	S.O.	Préambule du règlement
2*	Chapitre 16	Grilles des zones 521 et 522	Grille 521 : Retirer type de toit à versants, révision du nombre d'étages maximum (3), de la hauteur maximale en mètres (18 m), du taux maximal d'implantation au sol (70%), et du coefficient maximal d'occupation du sol (2); Grille 522 : Révision du nombre d'étages maximum (3), de la hauteur maximale en mètres (18 m), du taux maximal d'implantation au sol (70%), et du coefficient maximal d'occupation du sol (2);
3	S.O.	S.O.	Entrée en vigueur du règlement.

Les dispositions prévues à l'article 2 de ce projet sont susceptibles d'approbation référendaire. Les articles concernés sont identifiés par un astérisque au tableau.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire et études techniques recommande de donner suite à la demande afin :

D'adopter le règlement numéro RCA09-Z01-048 intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) de manière à modifier certaines dispositions applicables aux zones 521 et 522.» – District de Pointe-aux-Trembles.

La Direction du développement du territoire et des études techniques estime que la modification au règlement de zonage suggérée est souhaitable car elle permet :

- d'initier une révision des balises de densité applicables à l'intérieur de ce secteur à vocation économique, hautement stratégique pour l'arrondissement;
- de favoriser la réalisation d'un projet industriel structurant, initié par le Service de développement économique, qui constituera le fer de lance du développement du SIPI;
- de permettre la construction de bâtiments industriels de plus grand gabarit favorisant l'aménagement de serres de production maraîchères, ou autres cultures, sur le toit des futurs bâtiments;
- d'occuper adéquatement les derniers grands terrains industriels du secteur appartenant à la Ville de Montréal et destiné à vocation économique;
- de profiter des programmes en place afin de régler l'important passif environnemental caractérisant ce terrain en attachant cette opération avec la venue d'un projet industriel de grande valeur;
- d'initier une véritable revitalisation industrielle à l'intérieur de ce quadrilatère par l'adoption du Plan directeur du SIPI, la décontamination du terrain, la réalisation d'un projet exemplaire mené par le SDÉ et, enfin, par la mise en place d'un nouvelles balises réglementaires permettant des projets plus structurants et mieux conçus;
- d'adopter des barèmes de densité correspondant à celles en place dans la majorité des zones d'emplois de l'arrondissement et permettant de tirer un meilleur potentiel des terrains du secteur visé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

La modification au Règlement de zonage de l'arrondissement s'inscrit dans la démarche du plan stratégique « Montréal 2030 » en contribuant à l'atteinte d'une priorité :

- Priorité 4 : Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité;

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La modification demandée s'inscrit dans une démarche planifiée de revitalisation de nos secteurs industriels dévitalisés.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dossier soumis au secrétaire du CCU : le 7 décembre 2022
Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : soumis à la séance du 9 décembre 2022
Procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 12 décembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yann LESSNICK
Chef de division urbanisme, permis et
inspection

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-12-12

Luc CASTONGUAY
Directeur



Dossier # : 1225270015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA09-Z01-049 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne l'ajout de la sous-section 11.2.4 et de la définition du terme "bâtiment modulaire" ».

Il est recommandé:

D'adopter le projet de règlement numéro RCA09-Z01-049 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne l'ajout de la sous-section 11.2.4 et de la définition du terme "bâtiment modulaire" ».

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-12-13 14:06

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1225270015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA09-Z01-049 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne l'ajout de la sous-section 11.2.4 et de la définition du terme "bâtiment modulaire" ».

CONTENU**CONTEXTE**

La présente demande de modification au Règlement de zonage a pour objectif de permettre et d'encadrer l'implantation de bâtiments modulaires sur le territoire de l'arrondissement. Cette modification fait suite à plusieurs demandes de la part d'institutions scolaires (CSSPI, EMSB, collèges privés) visant l'autorisation d'installer de façon temporaire un bâtiment modulaire sur leur terrain, afin de pallier à une manque d'espace pour recevoir leur usagers (classe, vestiaire sportif, etc.). Les bâtiments modulaires seront permis uniquement pour les groupes d'usages « public et institutionnel ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA09 30 07 0243 - Adoption du projet de règlement numéro RCA09-Z01 intitulé « Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles » qui remplace le règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (01-278) (GDD 1094564003).

DESCRIPTION

La définition suivant sera ajouté à l'article 34 du Règlement de zonage :

Bâtiment modulaire

Bâtiment reposant sur une base amovible et composé d'un ou de plusieurs modules fabriqués en usine, certifiés selon les normes CSA applicables, puis assemblés sur un site pour y loger un usage temporaire qui est identique ou complémentaire à celui du bâtiment principal situé sur le même terrain.

La sous-section 11.2.4 sera ajoutée au chapitre 11 afin d'introduire des dispositions spécifiques aux bâtiments modulaires visant à encadrer notamment, l'implantation, la hauteur, les marges de recul, la période d'autorisation et le retrait des bâtiments.

Le contenu du règlement est résumé au tableau suivant:

Article du présent règlement RCA09-Z01-048	Chapitre modifié du règlement RCA09-Z01	Article ou section modifiés du règlement RCA09-Z01	But visé de la modification
1	S.O.	S.O.	Préambule du règlement
2*	2	34	Ajout de la définition du terme "bâtiment modulaire".
3*	11	Section 11.2	Ajout de la sous-section 11.2.4 afin d'introduire des dispositions spécifiques aux bâtiments modulaires visant à encadrer notamment, l'implantation, la hauteur, les marges de recul, la période d'autorisation et le retrait des bâtiments.
4	S.O.	S.O.	Entrée en vigueur du règlement.

Les dispositions prévues aux articles 2 et 3 de ce projet sont susceptibles d'approbation référendaire. Les articles concernés sont identifiés par un astérisque au tableau.

JUSTIFICATION

Le projet de règlement numéro RCA09-Z01-049 permettra, sous certaines conditions, d'autoriser l'implantation d'un bâtiment modulaire, afin de répondre momentanément à un besoin d'espace supplémentaire dans les établissements issus des groupes d'usages « public et institutionnel ». Cela sera notamment utile aux établissements scolaires, le temps que les requérants procèdent à la préparation de plans et à l'exécution de travaux visant l'agrandissement de leur bâtiment principal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement : 21 décembre 2022
Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathy DE AZEVEDO
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2022-12-12



Dossier # : 1225270015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA09-Z01-049 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne l'ajout de la sous-section 11.2.4 et de la définition du terme "bâtiment modulaire" ».

Il est recommandé:

D'adopter le projet de règlement numéro RCA09-Z01-049 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne l'ajout de la sous-section 11.2.4 et de la définition du terme "bâtiment modulaire" ».

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-12-13 14:06

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1225270015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA09-Z01-049 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne l'ajout de la sous-section 11.2.4 et de la définition du terme "bâtiment modulaire" ».

CONTENU

CONTEXTE

La présente demande de modification au Règlement de zonage a pour objectif de permettre et d'encadrer l'implantation de bâtiments modulaires sur le territoire de l'arrondissement. Cette modification fait suite à plusieurs demandes de la part d'institutions scolaires (CSSPI, EMSB, collèges privés) visant l'autorisation d'installer de façon temporaire un bâtiment modulaire sur leur terrain, afin de pallier à une manque d'espace pour recevoir leur usagers (classe, vestiaire sportif, etc.). Les bâtiments modulaires seront permis uniquement pour les groupes d'usages « public et institutionnel ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA09 30 07 0243 - Adoption du projet de règlement numéro RCA09-Z01 intitulé « Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles » qui remplace le règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (01-278) (GDD 1094564003).

DESCRIPTION

La définition suivant sera ajouté à l'article 34 du Règlement de zonage :

Bâtiment modulaire

Bâtiment reposant sur une base amovible et composé d'un ou de plusieurs modules fabriqués en usine, certifiés selon les normes CSA applicables, puis assemblés sur un site pour y loger un usage temporaire qui est identique ou complémentaire à celui du bâtiment principal situé sur le même terrain.

La sous-section 11.2.4 sera ajoutée au chapitre 11 afin d'introduire des dispositions spécifiques aux bâtiments modulaires visant à encadrer notamment, l'implantation, la hauteur, les marges de recul, la période d'autorisation et le retrait des bâtiments.

Le contenu du règlement est résumé au tableau suivant:

Article du présent règlement RCA09-Z01-048	Chapitre modifié du règlement RCA09-Z01	Article ou section modifiés du règlement RCA09-Z01	But visé de la modification
1	S.O.	S.O.	Préambule du règlement
2*	2	34	Ajout de la définition du terme "bâtiment modulaire".
3*	11	Section 11.2	Ajout de la sous-section 11.2.4 afin d'introduire des dispositions spécifiques aux bâtiments modulaires visant à encadrer notamment, l'implantation, la hauteur, les marges de recul, la période d'autorisation et le retrait des bâtiments.
4	S.O.	S.O.	Entrée en vigueur du règlement.

Les dispositions prévues aux articles 2 et 3 de ce projet sont susceptibles d'approbation référendaire. Les articles concernés sont identifiés par un astérisque au tableau.

JUSTIFICATION

Le projet de règlement numéro RCA09-Z01-049 permettra, sous certaines conditions, d'autoriser l'implantation d'un bâtiment modulaire, afin de répondre momentanément à un besoin d'espace supplémentaire dans les établissements issus des groupes d'usages « public et institutionnel ». Cela sera notamment utile aux établissements scolaires, le temps que les requérants procèdent à la préparation de plans et à l'exécution de travaux visant l'agrandissement de leur bâtiment principal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'arrondissement : 21 décembre 2022
Suivi de la procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Kathy DE AZEVEDO
Conseillère en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2022-12-12



Dossier # : 1221163002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA22-30112 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le déneigement (RCA10-30037).

Il est recommandé :

De donner suite à la procédure d'adoption du règlement numéro RCA22-30112 intitulé :
"Règlement modifiant le Règlement sur le déneigement (RCA10-30037).

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-25 15:40

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1221163002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Division de la voirie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA22-30112 intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le déneigement (RCA10-30037).

CONTENU**CONTEXTE**

Suite à l'adoption du Règlement sur les nuisances RCA22-30105, de nouvelles règles de déneigement y ont été introduites. Dans une volonté de cohérence entre les règlements, il est nécessaire d'apporter certaines modifications au Règlement sur le déneigement RCA10-30037.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 30 07 0217 - 5 juillet 2022 - Adoption du règlement numéro RCA22-30105 intitulé : « Règlement sur les nuisances de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles »

CA10 30 12 0456 - 7 décembre 2010 - Adoption du règlement numéro RCA10-30037 intitulé « Règlement sur le déneigement ;

DESCRIPTION**JUSTIFICATION**

Le règlement présenté en est un qui abroge certains articles qui sont devenus sans effet et certains autres articles sont modifiés dans le but de s'arrimer avec le règlement sur les nuisances (RCA22-30105).

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030**

Montréal 2030 ne s'applique pas car il s'agit d'un dossier administratif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du projet de règlement: 6 décembre 2022.

Adoption du règlement: décembre 2022 - février 2023.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 11 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Frederic BLAIS
chef(fe) de section - travaux d'enneigement
(arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Louis LAPOINTE
directeur(-trice) - travaux publics en
arrondissement

Le : 2022-11-21



Dossier # : 1223179001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques_du patrimoine et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	MCCQ 2021-2024 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Adopter le règlement d'emprunt RCA22-E188 intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour la réalisation du projet Espace Rivière " pour les années 2023, 2024 et 2025.

Il est recommandé :

De donner suite à la procédure d'adoption, dans le cadre du Programme décennal immobilisations 2023-2032, du règlement d'emprunt RCA22-E188 intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour la réalisation du projet Espace Rivière " pour les années 2023, 2024 et 2025.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-28 17:19

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223179001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_des bibliothèques_du patrimoine et de l'expertise
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	MCCQ 2021-2024 (Entente sur le développement culturel)
Objet :	Adopter le règlement d'emprunt RCA22-E188 intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 2 500 000 \$ pour la réalisation du projet Espace Rivière " pour les années 2023, 2024 et 2025.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 2 500 000 \$ pour Espace Rivière.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 3010 0310 - 11 octobre 2022 - PRÉSENTATION - PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS (PDI) - 2023-2032 - APPROBATION - LISTE DES PROJETS - SÉANCE EXTRAORDINAIRE - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - 11 OCTOBRE 2022 - TRANSMISSION - COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE

CA21 3012 0392 - 22 décembre 2021 - Adopter le règlement d'emprunt RCA21-186 intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 3 690 000 \$ pour la réalisation du projet Espace Rivière "

CM21 1206 - 27 septembre 2021 : Offrir à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles de prendre en charge les étapes nécessaires à la conception et la construction du projet Espace Rivière, notamment en accordant les contrats de services professionnels aux finalistes et au lauréat du concours d'architecture pluridisciplinaire ainsi que le contrat pour l'exécution des travaux, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* .

CE21 1683 - 15 septembre 2021 : Autoriser la tenue du concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour la conception du projet « Espace Rivière », dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, sous condition de l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), incluant la rémunération des finalistes, le dédommagement des membres du jury ainsi que pour toutes autres dépenses connexes, soit pour une somme maximale de 735 058,17 \$, taxes incluses;

CA21 30 07 0223 - 6 juillet 2021 : Accepter l'offre du Service de la culture et du Service de la gestion et de la planification immobilière et autoriser, en vertu du premier alinéa de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), le conseil municipal à prendre en charge les différentes étapes concernant les travaux de conception et de construction du projet Espace Rivière

SMCE219025006 - 23 juin 2021: Mandat d'exécution octroyé par le comité exécutif de Montréal au Service de la culture pour débiter la phase d'exécution (conception) du projet de construction du projet Espace Rivière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe aux-Trembles.

CA17 30 08 0256 - 8 août 2017 : Autoriser l'engagement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles dans la poursuite du projet Espace Rivière et sa participation dans le cadre du budget

d'immobilisation et du budget de fonctionnement selon le montage financier déterminé par le Comité exécutif conformément au plan de gestion de mise en oeuvre des projets du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction (RAC) de la Ville de Montréal.

CA12 30100329 - 2 octobre 2012 : Donner un accord de principe pour la réalisation de la maison de la culture Rivière-des-Prairies et le plan de développement des bibliothèques de l'arrondissement conformément au document d'avant-projet rédigé à cette fin et mandater le directeur d'arrondissement et la direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social d'entreprendre les démarches requises en fonction du calendrier de réalisation proposé.

CA11 30030058 - 1er mars 2011 : Débuter les démarches dans le but de construire une maison de la culture Rivière-des-Prairies sur le site adjacent à la bibliothèque Rivière-des-Prairies ainsi que pour la réalisation du plan de développement des bibliothèques de l'arrondissement dans le cadre du programme RAC des bibliothèques publiques de Montréal et de mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement pour assurer les démarches nécessaires à la réalisation de ces projets.

DESCRIPTION

Adoption d'un règlement d'emprunt de 2 500 000 \$ pour les années 2023, 2024 et 2025, dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations 2023-2032, pour la réalisation de du projet Espace Rivière.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est une étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation. Il s'inscrit dans le cadre du financement partagé des coûts d'immobilisation d'Espace Rivière entre le Service de la culture (71,6 % - volets bibliothèque et culture du projet) et l'arrondissement de RDP-PAT (28,4% - volets loisir-communautaire et BAM). Ce règlement permettra l'octroi du contrat au lauréat du concours d'architecture pluridisciplinaire d'Espace Rivière par le Conseil municipal. Ce contrat permettra à la Ville de disposer des services nécessaires pour compléter la conception du projet, l'élaboration des plans et devis, la préparation du cahier des charges pour les travaux, le mobilier et autres équipements, la surveillance durant le chantier ainsi que la préparation des plans et devis « tel que construit ».

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

2023 2024 2025

Investissements nets 500 000 \$ 1 000 000 \$ 1 000 000 \$	
MOINS :	
Dépôts de promoteurs	
Contribution du budget de fonctionnement	
Ou affectation de surplus	

Subventions déjà encaissées

= Montant à financer par emprunt 500 000 \$ 1 000 000 \$ 1 000 000 \$

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 5 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement de tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

MONTRÉAL 2030

Le règlement d'emprunt permettra la réalisation d'Espace Rivière qui s'inscrit dans le cadre des priorités de Montréal 2030 et contribue à l'atteinte de plusieurs de ses objectifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le présent règlement d'emprunt est nécessaire pour mettre en œuvre les interventions prévues dans le projet, soit l'octroi du contrat au lauréat du concours d'architecture pluridisciplinaire. Le mandat octroyé à ce lauréat comprend les services nécessaires pour compléter la conception, l'élaboration des plans et devis, la préparation du cahier des charges pour les travaux, le mobilier et autres équipements, la surveillance durant le chantier ainsi que la préparation des plans et devis « tel que construit ».

Sans ce règlement d'emprunt, l'échéancier du projet devra être décalé et le projet pourrait ne pas se réaliser.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue dans le cadre de la procédure de règlement d'emprunt.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement;

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement;
- Tenue d'un registre.
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et au encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Martine HÉBERT, 23 novembre 2022
Joseph ARAJ, 21 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claude TOUPIN
Chef de division culture, bibliothèques, sport, loisir et
développement social

ENDOSSÉ PAR

Valérie LAFOREST
Directrice CSLDS

Le : 2022-11-18



Dossier # : 1224939002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement d'emprunt RCA22-E189 pour 2023-2025, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 300 000,00 \$ pour le programme d'acquisition de mobilier urbain.»

Il est recommandé :

De donner suite à la procédure d'adoption, dans le cadre du Programme décennal immobilisations 2023-2032 pour les années 2023-2025, du règlement numéro RCA22-E189 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 300 000,00 \$ pour le programme d'acquisition de mobilier urbain. »

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-28 17:15

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224939002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement d'emprunt RCA22-E189 pour 2023-2025, intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 300 000,00 \$ pour le programme d'acquisition de mobilier urbain.»

CONTENU

CONTEXTE

Le présent rapport a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 300 000,00 \$ pour financer les dépenses prévues aux trois premières années (2023 à 2025) du Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 3010 0310 - PRÉSENTATION - PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS (PDI) - 2023-2032 - APPROBATION - LISTE DES PROJETS - SÉANCE EXTRAORDINAIRE - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - 11 OCTOBRE 2022 - TRANSMISSION - COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE

DESCRIPTION

Il s'agit d'adopter un règlement d'emprunt d'un montant de 300 000,00 \$ pour financer les dépenses prévues aux trois premières années (2023 à 2025) du Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement. , dans le cadre du programme d'acquisition du mobilier urbain. Il est prévu d'acquérir du mobilier pour la disposition des déchets ou pour les aires de repos dans les parcs, etc.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 5 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement. Ce règlement vise à financer une dépense qui ne fera pas l'objet de subventions.
Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

2023 2024 2025

Investissements nets 100 000 \$ 100 000 \$ 100 000 \$	

MOINS :	
Dépôts de promoteurs	
Contribution du budget de fonctionnement	
Ou affectation de surplus	

Subventions déjà encaissées

= Montant à financer par emprunt 100 000 \$ 100 000 \$ 100 000 \$

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 5 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement en tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

MONTRÉAL 2030

En raison de sa nature administrative, ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entrée en vigueur du règlement d'emprunt permettra de maintenir l'offre de services aux citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement;
Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement;

Tenue d'un registre

Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;

Processus d'appel d'offres;

Octroi des contrats.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Aurelie GRONDEIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Martine HÉBERT, 8 novembre 2022

Joseph ARAJ, 8 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie FRANKLIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Louis LAPOINTE
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement

Le : 2022-11-08



Dossier # : 1224939001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement d'emprunt RCA22-E190 pour 2023-2025, intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 7 870 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments.»

Il est recommandé :

De donner suite à la procédure d'adoption, dans le cadre du Programme décennal immobilisations 2023-2032, pour les années 2023-2025, du règlement numéro RCA22-E190 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 870 000,00 \$ pour le programme de protections des bâtiments.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-22 17:23

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224939001

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des travaux publics , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement d'emprunt RCA22-E190 pour 2023-2025, intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 7 870 000 \$ pour le programme de protection des bâtiments.»

CONTENU

CONTEXTE

Le présent rapport a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 7 870 000,00 \$ pour financer les dépenses prévues aux trois premières années (2023 à 2025) du Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 3010 0310 - PRÉSENTATION - PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS (PDI) - 2023-2032 - APPROBATION - LISTE DES PROJETS - SÉANCE EXTRAORDINAIRE - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - 11 OCTOBRE 2022 - TRANSMISSION - COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE

DESCRIPTION

Il s'agit d'adopter un règlement d'emprunt d'un montant de 7 870 000,00 \$ pour financer les dépenses prévues aux trois premières années (2023 à 2025) du Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement, dans le cadre du programme de protections des bâtiments

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement. Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

2023 2024 2025

Investissements nets 2 410 000 \$ 2 360 000 \$ 3 100 000 \$ Programme de protection des bâtiments	

MOINS :	
Dépôts de promoteurs	
Contribution du budget de fonctionnement	
Ou affectation de surplus	

Subventions déjà encaissées

= Montant à financer par emprunt 2 410 000 \$ 2 360 000 \$ 3 100 000 \$

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 5 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement en tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

MONTRÉAL 2030

En raison de sa nature, ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entrée en vigueur du règlement d'emprunt permettra de maintenir l'offre de services aux citoyens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement;
Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement;

Tenue d'un registre.

Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;

Processus d'appel d'offres;

Octroi des contrats.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Aurelie GRONDEIN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 8 novembre 2022

Martine HÉBERT, 8 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphanie FRANKLIN
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Louis LAPOINTE
directeur(-trice) - travaux publics en arrondissement

Le : 2022-11-08



Dossier # : 1222468010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement RCA22-E191 autorisant un emprunt de 305 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements informatiques et électroniques prévus au programme de gestion de la désuétude informatique pour les années 2023-2025.

IL EST RECOMMANDÉ:

D'adopter le Règlement RCA22-E191 autorisant un emprunt de 305 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements informatiques et électroniques prévus au programme de gestion de la désuétude informatique pour les années 2023-2025.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-22 17:29

Signataire : Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1222468010

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - Règlement RCA22-E191 autorisant un emprunt de 305 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements informatiques et électroniques prévus au programme de gestion de la désuétude informatique pour les années 2023-2025.

CONTENU**CONTEXTE**

L'adoption d'un règlement d'emprunt pour le programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques est requise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 30 10 0310 Programme décennal d'immobilisations (PDI) de l'arrondissement pour les années 2023 à 2032 et approbation de la liste des projets le constituant en séance spéciale du conseil d'arrondissement le 11 octobre 2022.

De transmettre le programme décennal d'immobilisations pour 2023 à 2032 au Comité exécutif de la Ville.

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour but d'adopter un règlement d'emprunt d'un montant de 305 000\$ relatif au programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques. Le terme total de l'emprunt et de ses refinancements ne devra pas excéder cinq ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt permettra la réalisation des projets de protection de l'actif et de corrections de désuétude fonctionnelle et l'acquisition d'équipements informatiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**Aspects financiers**

Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

Investissements nets 2023 2024 2025 23680273001 - Programme de gestion de la désuétude 25 000 \$ 25 000 \$ 25 000 \$ informatique et électronique:	
23680730002 - Installation Wi-Fi- diverses installations: 100 000 \$ 100 000 \$ 30 000 \$	
MOINS : Dépôts de promoteurs Contribution du budget de fonctionnement Ou affectation de surplus	

Subventions déjà encaissées

= Montant à financer par emprunt 125 000 \$ 125 000 \$ 55 000 \$

Aspects budgétaires

Les budgets sont prévus au présent programme décennal d'immobilisations comme suit :

68073 - Programme de gestion de la désuétude informatique et équipements électroniques

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 5% du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement de tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, car il s'agit d'un dossier de procédure administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entrée en vigueur du règlement permettra d'assurer une saine gestion de la désuétude des outils informatiques et équipements électroniques de l'arrondissement

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement;
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement;
- Tenue d'un registre
- Approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMH);
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt;
- Processus d'achat;
- Octroi des contrats

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de gestion de la dette, et respecte la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Charlotte ANDRIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 22 novembre 2022
Martine HÉBERT, 11 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda L DOUCET
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du greffe

Le : 2022-11-15



Dossier # : 1229366005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption, dans le cadre du programme d'immobilisation 2023, du règlement d'emprunt RCA22-E192 intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 14 715 000\$ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement et de réaménagement de parcs"

Il est recommandé :

De donner suite à la Procédure d'adoption dans le programme d'immobilisation 2023-2024-2025, du règlement d'emprunt RCA22-E192 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 715 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement et de réaménagement de parcs ».

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-18 09:57

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229366005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption, dans le cadre du programme d'immobilisation 2023, du règlement d'emprunt RCA22-E192 intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 14 715 000\$ afin de financer les travaux prévus au programme d'aménagement et de réaménagement de parcs"

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 14 715 000 \$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs.
Ce dossier est prévu pour les trois premières années du Programme décennal d'immobilisation (PDI) de l'arrondissement, soit 2023, 2024 et 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution : CA22 3010 0310 - Présentation - Programme décennal d'immobilisation (PDI) - 2023-2032 - Approbation - Liste des projets - Séance extraordinaire - Conseil d'arrondissement - 11 octobre 2022 - Transmission - Comité Exécutif de la Ville

Résolution : CA21 3012 0393 - Adopté le 22 décembre 2021 - Adopter le règlement d'emprunt numéro RCA21-E187 intitulé "Règlement autorisant un emprunt de 5 020 000\$ pour la réalisation du programme d'aménagement et de réaménagement de parcs".

Résolution : CA19 3010 0365 - Adopté le 24 octobre 2019 - De présenter le programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'arrondissement pour les années 2020, 2021 et 2022 de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles; D'approuver la liste des projets le constituant; De transmettre le programme triennal d'immobilisations au Comité exécutif de la Ville.

DESCRIPTION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.
Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

2023 2024 2025

Investissements nets	5 095 000 \$	5 145 000 \$	4 475 000 \$
MOINS :			
Dépôts de promoteurs			
Contribution du budget de fonctionnement			
Ou affectation de surplus			

Subventions déjà encaissées

= Montant à financer par emprunt 5 095 000 \$ 5 145 000 \$ 4 475 000 \$

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement de tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

MONTRÉAL 2030

En raison de sa nature, ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entrée en vigueur du règlement d'emprunt permettra d'octroyer des contrats le plus rapidement possible et ainsi procéder aux différents travaux d'aménagement permettant de répondre aux besoins des usagers dans les meilleurs délais.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les travaux en lien avec ce Règlement seront réalisés en tenant compte des mesures sanitaires à respecter.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement
- Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt
- Processus d'appels d'offres
- Octroi des contrats

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de gestion de la dette, et respecte la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Charlotte ANDRIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 17 novembre 2022

Martine HÉBERT, 14 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle MORIN
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2022-11-14



Dossier # : 1224281047

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption dans le programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032, du règlement d'emprunt RCA22-E193 intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 11 300 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de Réfection Routière"

Il est recommandé,
De donner suite à la procédure d'adoption dans le programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032, du règlement d'emprunt RCA22-E193 intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 11 300 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de Réfection Routière"

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-18 12:43

Signataire : Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224281047

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'ingénierie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption dans le programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032, du règlement d'emprunt RCA22-E193 intitulé " Règlement autorisant un emprunt de 11 300 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de Réfection Routière"

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 11 300 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de Réfection Routière. Ce projet est prévu dans le cadre du programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2032 de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 3010 0310 - PRÉSENTATION - PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS (PDI) - 2023-2032 - APPROBATION - LISTE DES PROJETS - SÉANCE EXTRAORDINAIRE - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - 11 OCTOBRE 2022 - TRANSMISSION - COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE

DESCRIPTION

Il s'agit d'adopter un règlement d'emprunt d'un montant de 11 300 000 \$ afin de financer des travaux inscrits au programme décennal d'immobilisations (PDI) 2023-2025 de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation de ces projets d'immobilisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement. Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

2023 2024 2025

Investissements nets	4 300 000 \$	3 500 000 \$	3 500 000 \$
MOINS :			

Dépôts de promoteurs	
Contribution du budget de fonctionnement	
Ou affectation de surplus	

Subventions déjà encaissées

= Montant à financer par emprunt 4 300 000 \$ 3 500 000 \$ 3 500 000 \$

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement en tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier ne s'applique pas à Montréal 2030, aux engagements en changements climatiques et aux engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle puisqu'il s'agit d'un dossier de nature administrative.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement
- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement
- Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt
- Processus d'appel d'offres
- Octroi de contrat

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de gestion de la dette, et respecte la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Ariane GAUDETTE TURYN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 16 novembre 2022
Julie BOISVERT, 16 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Abdelwahid BEKKOUCHE
Chef de division - Ingénierie

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-15

Luc CASTONGUAY
Directeur -Direction du développement du territoire et
études techniques



Dossier # : 1229366006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ afin de financer la réalisation de projets pour la mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles "

Il est recommandé :

De donner suite à la Procédure d'adoption dans le programme d'immobilisation 2023-2024-2025, du règlement d'emprunt RCA22-E194 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ afin de financer la réalisation de projets pour la mise en valeur du Vieux-Pointe-Aux-Trembles ».

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-25 16:19

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1229366006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de la conception des parcs et de la foresterie urbaine
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption - règlement autorisant un emprunt de 1 200 000 \$ afin de financer la réalisation de projets pour la mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles "

CONTENU

CONTEXTE

Le présent dossier a pour but l'adoption d'un règlement d'emprunt de 1 200 000\$ afin de financer la réalisation de projets pour la mise en valeur du Vieux-Pointe-aux-Trembles. Les travaux incluront sans s'y limiter le réaménagement de sentiers existants, installation de mobilier, plantation. Pour Fort PAT, aménagements de sentier également de façon à connecter de façon conviviale et fonctionnelle les deux sites, installation de mobilier, révision possible de l'éclairage, plantations et possible implantation d'un bloc sanitaire. Ce dossier est prévu pour les trois premières années du Programme décennal d'immobilisation (PDI) de l'arrondissement, soit 2023, 2024 et 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 3010 0310 - PRÉSENTATION - PROGRAMME DÉCENNAL D'IMMOBILISATIONS (PDI) - 2023-2032 - APPROBATION - LISTE DES PROJETS - SÉANCE EXTRAORDINAIRE - CONSEIL D'ARRONDISSEMENT - 11 OCTOBRE 2022 - TRANSMISSION - COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE

DESCRIPTION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations

JUSTIFICATION

L'adoption du présent règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement. Le montant à financer par emprunt s'établit comme suit :

2023 2024 2025

Investissements nets	200 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	
----------------------	------------	------------	------------	--

MOINS : Dépôts de promoteurs Contribution du budget de fonctionnement Ou affectation de surplus	

Subventions déjà encaissées

= Montant à financer par emprunt 200 000 \$ 500 000 \$ 500 000 \$

Une partie de l'emprunt, non supérieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le règlement d'emprunt en vigueur, peut être destinée à renflouer le budget de fonctionnement de l'arrondissement de tout ou partie des sommes engagées, avant l'entrée en vigueur du règlement, relativement à l'objet de celui-ci, conformément à la loi.

MONTRÉAL 2030

En raison de sa nature, ce dossier ne s'applique pas à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'entrée en vigueur du règlement d'emprunt permettra d'octroyer des contrats le plus rapidement possible et ainsi procéder aux différents travaux d'aménagement permettant de répondre aux besoins des usagers dans les meilleurs délais.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Les travaux en lien avec ce Règlement seront réalisés en tenant compte des mesures sanitaires à respecter.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présentation de l'avis de motion au conseil d'arrondissement

- Adoption du règlement d'emprunt au conseil d'arrondissement
- Tenue d'un registre
- Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
- Avis public d'entrée en vigueur du règlement d'emprunt
- Processus d'appels d'offres
- Octroi des contrats

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de gestion de la dette, et respecte la Charte de la Ville de Montréal.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Charlotte ANDRIEUX)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Joseph ARAJ, 17 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle MORIN
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2022-11-17



Dossier # : 1224860012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA22-E195 intitulé : " Règlement abrogeant les règlements d'emprunt numéros RCA13-E110 et RCA13-E111 "

Il est recommandé :

De donner suite à la procédure d'adoption du règlement numéro RCA22-E195 intitulé : "
Règlement abrogeant les règlements d'emprunt numéros RCA13-E110 et RCA13-E111 "

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-11-25 15:02

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1224860012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction des services administratifs et du greffe , Division du greffe
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Procédure d'adoption du règlement numéro RCA22-E195 intitulé : " Règlement abrogeant les règlements d'emprunt numéros RCA13-E110 et RCA13-E111 "

CONTENU**CONTEXTE**

Depuis 2005, l'arrondissement a adopté des règlements d'emprunt afin de réaliser divers travaux tels que les programmes de réfection routière, l'aménagement de parcs, le réaménagement des rues, le remplacement des véhicules et la réfection des centres de loisirs et communautaires.

Certains de ces règlements n'ont toujours pas été utilisés, plus spécifiquement les règlements RCA13-E110 et RCA13-E111.

Il est donc nécessaire, afin d'aviser le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, que les règlements d'emprunt ci-dessus mentionnés ne sont plus requis et qu'ils doivent être abrogés.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 30 12 0497 - Adoption du règlement d'emprunt RCA13-E110 intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 693 000 \$ pour la réalisation de la maison de la culture Rivière-des-Prairies».

CA13 30 12 0498 - Adoption du règlement d'emprunt RCA13-E111 intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 75 000 \$ pour la mise en valeur du patrimoine et l'aménagement du Vieux-Pointe-aux-Trembles».

DESCRIPTION

La loi stipule qu'un règlement qui abroge un autre règlement doit être adopté de la même manière que le règlement original qu'il abroge, il y a donc lieu d'adopter le règlement suivant :

Le règlement RCA22-E195 vise l'abrogation des règlements suivants :

- a. Règlement d'emprunt RCA13-E110 intitulé «Règlement autorisant un emprunt

de 693 000 \$ pour la réalisation de la maison de la culture Rivière-des-Prairies». b. Règlement d'emprunt RCA13-E111 intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 75 000 \$ pour la mise en valeur du patrimoine et l'aménagement du Vieux-Pointe-aux-Trembles».

JUSTIFICATION

Dans le cas où le solde résiduaire provient de la non-réalisation en tout ou en partie de l'objet d'un règlement, la loi mentionne que, pour annuler le solde, nous devons abroger le règlement original par un autre règlement. Ce nouveau règlement doit être approuvé de la même manière que le règlement original, c'est-à-dire par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et, s'il y a lieu, par les personnes habiles à voter.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il y a aucune incidence sur les budgets de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Montréal 2030 ne s'applique pas puisqu'il s'agit d'un dossier de nature administrative

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation de l'avis de motion et adoption d'un projet de règlement
- Adoption
- Tenue d'un registre
- Dépôt du certificat des résultats du registre
- Envoi du MAMH pour approbation

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Martine HÉBERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Joseph ARAJ, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles
Marie DAGENAIS, Service des finances

Lecture :

Marie DAGENAIS, 25 novembre 2022
Martine HÉBERT, 25 novembre 2022
Joseph ARAJ, 23 novembre 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie BOISVERT
Secrétaire Recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2022-11-25

Benoît PELLAND
Directeur des services administratifs et du greffe



Dossier # : 1226425004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement numéro RCA09-Z01-046 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (omnibus) ».

Il est recommandé:

D'adopter le projet de règlement numéro RCA09-Z01-046 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (omnibus) ».

Signé par Dany BARBEAU **Le** 2022-06-03 12:05

Signataire : Dany BARBEAU

Directrice d'arrondissement
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION Dossier # :1226425004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adoption du règlement numéro RCA09-Z01-046 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel que modifié) dont l'objet concerne diverses dispositions réglementaires (omnibus) ».

CONTENU

CONTEXTE

Au cours de l'année 2009, l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles a adopté la mouture actuelle de ses règlements d'urbanisme, dont le règlement de zonage (RCA09-Z01) qui venait remplacer le règlement d'urbanisme (01-278) précédent. L'adoption de ce règlement visait la mise en oeuvre du plan d'urbanisme de manière adéquate et structurée, la simplification de l'application des règles d'urbanisme et finalement l'adaptation de la réglementation au contexte et aux enjeux d'urbanisme de l'arrondissement. Le nouveau règlement est entré en vigueur le 20 octobre 2009.

Après plus de douze ans d'application, des ajustements s'avèrent nécessaires afin de clarifier des ambiguïtés relevées dans le libellé de certains articles et d'adapter la réglementation à de nouvelles réalités contextuelles. Le but essentiellement visé par le présent règlement est d'apporter des solutions aux problèmes d'application du règlement de zonage recensés au cours des dernières années et d'ajuster des dispositions spécifiques aux nouveaux standards en matière de développement du territoire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA09 30 07 0243 Adoption du projet de règlement numéro RCA09-Z01 intitulé « Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles » qui remplace le règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (01-278). GDD1094564003

DESCRIPTION

Le contenu du règlement est présenté au tableau suivant:

# article du présent règlement RCA09-Z01-046	Chapitre modifié du règlement RCA09-Z01	Article modifié du Règlement RCA09-Z01	But visé de la modification
1	S.O.	S.O.	Préambule du règlement.

2*	3	71	Ajout d'un usage «Centre de conditionnement physique» autorisé dans la classe C.1.
3*	5	103	Exigence d'orienter la façade principale d'un bâtiment pour un terrain situé sur la rue Victoria ou Prince-Albert, face au parc de la Traversée.
4*	6	129	Conteneur autorisé comme bâtiment complémentaire pour un usage «parc» ou un usage issu de la classe d'usages P.5 ou A.1 .
5*	6	134.1 (ajout)	Dégagement minimal de 1,5 m d'un bâtiment complémentaire vs un autre bâtiment.
6	8	167	Retrait d'une distance minimale entre deux voies d'accès résidentielles pour terrains situés à l'extérieur d'une courbe de rue minimale.
7	8	171	Retrait d'une distance minimale entre deux voies d'accès industrielles pour terrains situés à l'extérieur d'une courbe de rue minimale. Élargissement d'une voie d'accès desservant à la fois un stationnement et une aire de chargement, pour un terrain industriel.
8	12	378	Retrait du dégagement minimal demandé (1 m) entre une haie et une borne d'incendie.
9*	14	423	Retrait de l'interdiction d'augmenter une superficie de plancher d'un établissement dérogatoire pour les classes d'usages I.3 à I.7
10*	14	424	Retrait des exigences relatives au respect des taux d'implantation au sol et des C.O.S - mesures répétitives. Autorisation d'augmenter de 50% max une superficie de plancher d'un établissement dérogatoire pour les classes d'usages I.3 à I.7
11*	14	425	Préciser qu'il s'agit d'une superficie de plancher
12	Annexe A	335	Modification du tableau intitulé «Usages équivalents aux usages principaux» par l'ajout de la ligne 50.1 pour l'usage «Centre de conditionnement physique» nouvellement créé.

Les dispositions prévues aux articles 2, 3, 4, 5, 9, 10 et 11 de ce projet sont susceptibles d'approbation référendaire. Ces dispositions sont identifiées par un astérisque au tableau.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

Le projet de règlement ne contient pas de disposition relative au Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'adoption du projet de règlement s'avère essentielle à l'adaptation de la réglementation au

contexte et aux enjeux d'urbanisme de l'arrondissement.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Procédure d'adoption habituelle pour décision par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Julie BOISVERT, Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

Lecture :

Julie BOISVERT, 2 juin 2022

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yann LESSNICK
Chef de division urbanisme, permis et
inspection

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2022-06-01



Dossier # : 1223971006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination de deux membres siégeant au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Il est recommandé :

- De nommer un (1) membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux (2) ans à compter du 21 décembre 2022 jusqu'au 20 décembre 2024 :

Madame _____ ou Monsieur _____ , citoyen(ne) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

- De nommer un (1) membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux (2) ans à compter du 21 décembre 2022 jusqu'au 20 décembre 2024 :

Madame _____ ou Monsieur _____ , citoyen(ne) de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

Signé par Valérie G GAGNON Le 2022-12-08 17:02

Signataire :

Valérie G GAGNON

Directrice
Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1223971006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques , Division de l'urbanisme_des permis et de l'inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination de deux membres siégeant au sein du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

CONTENU

CONTEXTE

La nomination de deux membres au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU) doit faire l'objet d'une approbation par le conseil d'arrondissement, le tout conformément au Règlement créant un comité consultatif d'urbanisme (Règlement numéro RCA07-30022).

Suite à la démission de messieurs Fernand Ouellet et Lee Philippe Fortier, membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), deux postes deviennent donc vacants au sein du comité consultatif d'urbanisme et nous devons les combler.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 30 11 0354 : Renouvellement du mandat de monsieur Fernand Ouellet, citoyen de l'arrondissement de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux ans à compter du 6 novembre 2020 jusqu'au 5 novembre 2022.

CA20 30 12 0394 : Nomination de monsieur Lee Philippe Fortier, citoyen de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour une période de deux ans à compter du 1^{er} décembre 2020 jusqu'au 30 novembre 2022.

DESCRIPTION

Selon l'article 2.2 du Règlement créant un comité consultatif d'urbanisme (Règlement numéro RCA07-30022), le comité consultatif d'urbanisme est composé des personnes suivantes :

- a) Six (6) membres choisis parmi les résidents de la ville;
- b) Un (1) membre du conseil d'arrondissement;
- c) Le maire d'arrondissement.

Conformément à l'article 2.4 de ce même règlement, la durée d'un mandat est de deux (2) ans. Chaque mandat est renouvelable, à son expiration, par résolution du conseil. Il est révocable en tout temps par résolution du conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

Conformément au Règlement créant un comité consultatif d'urbanisme (Règlement numéro RCA07-30022), le renouvellement du mandat d'un membre au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU) doit faire l'objet d'une approbation par le conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise LAURIN
Secrétaire d'unité administrative

ENDOSSÉ PAR

Luc CASTONGUAY
Directeur

Le : 2022-12-07

